**DSC**

161 DSC 16 F bis

Original : anglais



Assemblée parlementaire de l’OTAN

commission

de la dÉfense et de la sÉcuritÉ

LA NOUVELLE POSTURE DE DISSUASION DE L’OTAN : DU PAYS DE GALLES

À VARSOVIE

RAPPORT GÉNÉRAL

**Joseph A. DAY(Canada)**

***Rapporteur général***

www.nato-pa.int 20 novembre 2016

###### TABLE DES MATIÈRES

[I. INTRODUCTION 1](#_Toc464810710)

[II. RAPPEL HISTORIQUE ET INITIATIVES DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DE LA SECURITÉ 2](#_Toc464810711)

 [A. RÉASSURANCE ET NOUVELLE POSTURE DE DISSUASION 3](#_Toc464810712)

 [B. DISSUASION 3](#_Toc464810713)

[III. DU PAYS DE GALLES À VARSOVIE : REMISE EN QUESTION DES HYPOTHÈSES DE L’APRÈS-GUERRE FROIDE – ADAPTATION, RÉASSURANCE ET DISSUASION 4](#_Toc464810714)

 [A. OTAN ET RUSSIE : RASSURER ET RENFORCER LE FLANC EST 4](#_Toc464810715)

 [B. L’INITIATIVE DE RÉASSURANCE POUR L’EUROPE (IRE) 6](#_Toc464810716)

 [C. INTENSIFICATION DES EXERCICES OTAN 7](#_Toc464810717)

[IV. ADAPTATIONS EN VUE DE PROJETER LA STABILITÉ ET DE RENFORCER LA PRÉSENCE AVANCÉE 8](#_Toc464810718)

 [A. ÉTAT DE PRÉPARATION DES FORCES DE L’OTAN 8](#_Toc464810719)

 [B. UNE PRÉSENCE AVANCÉE RENFORCÉE 9](#_Toc464810720)

 [C. L’ENGAGEMENT « DES 2 ET DES 20 » EN MATIÈRE DE DÉPENSES DE DÉFENSE 10](#_Toc464810721)

 [D. ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA DÉPLOYABILITÉ 11](#_Toc464810722)

 [E. LA PRISE DE DÉCISION À L’OTAN 11](#_Toc464810723)

 [F. CYBERDYNAMISME ET RÉSILIENCE 12](#_Toc464810724)

 [G. LA DÉFENSE DE L’OTAN CONTRE LES MISSILES BALISTIQUES 14](#_Toc464810725)

 [H. LA POSTURE NUCLÉAIRE DE L’OTAN 15](#_Toc464810726)

[V. PERCEPTIONS ET RÉPONSE DE LA RUSSIE 16](#_Toc464810727)

[VI. CONCLUSIONS PROVISOIRES 22](#_Toc464810728)

 [APPENDICES ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 24](#_Toc464810729)

 [BIBLIOGRAPHIE 26](#_Toc464810730)

# Introduction

1. L’invasion de l’Ukraine par la Russie en mars 2014 est venue confirmer ce que nombre de décideurs politiques savaient déjà, à savoir que l’OTAN est confrontée à des défis majeurs sur deux fronts. Le long de son flanc est se dresse une Russie révisionniste et en pleine renaissance militaire qui, au travers d’une périlleuse surenchère visant à saper la cohésion de l’OTAN à coups de déclarations belliqueuses, d’actions coercitives et de propagande, voire d’une mise à profit de la crise des migrants syriens, cherche à bétonner ses intérêts sur le continent (Frear, 2014). Sur le flanc sud de l’Alliance s’étend par ailleurs une vaste zone en proie aux conflits armés et à l’instabilité, qui continue d’attirer des combattants étrangers venus de nombreux pays membres de l’OTAN, et jette sur la route de l’exode des migrants en situation irrégulière fuyant les hostilités. Les efforts déployés par des groupes armés non étatiques pour étendre leurs territoires, alimenter la violence au niveau local et exporter leur idéologie et la terreur partout dans le monde confrontent chaque État membre de l’OTAN à de nouveaux enjeux de sécurité intérieure à la fois inédits et complexes, incarnés par ces nouvelles déferlantes d’extrémistes intérieurs et de combattants rentrés dans leurs foyers en se fondant parfois dans les flux de réfugiés syriens, qui s’en prennent aux grandes villes européennes et répandent les germes d’une instabilité grandissante.
2. En réponse à cette nouvelle donne en matière de sécurité, les Alliés réunis au sommet du pays de Galles en septembre 2014 ont annoncé le lancement de deux objectifs majeurs, à savoir le plan d’action « réactivité » (RAP) et l’engagement en matière de dépenses de défense. Ces mesures d’adaptation ont été décrétées d’urgence pour permettre de faire face à des crises éventuelles et de rassurer les Alliés situés sur les flancs est et sud de l’Alliance, qui subissent de plein fouet les retombées de ce nouveau contexte sécuritaire.
3. Presque deux années se sont écoulées depuis le sommet du pays de Galles, et le double défi touchant les flancs est et sud s’est encore aggravé. L’intervention de la Russie en Syrie, de même que le risque de voir les troubles intérieurs s’étendre et s’aggraver, témoignent clairement d’une évolution rapide des variables pesant sur la sécurité européenne. L’OTAN éprouve de plus en plus de difficultés à partager ses efforts entre la défense collective de ses territoires situés à l’est et la gestion des conséquences de la détérioration qui se poursuit le long de son flanc sud.
4. Lors du récent sommet tenu à Varsovie en juillet 2016, l’Alliance a pris l’engagement d’aller au-delà des mesures de réassurance adoptées en urgence pour s’atteler à des réaménagements structurels plus permanents de sa posture de dissuasion, en particulier sur son flanc est. Face à l’éventail des menaces pesant sur les frontières orientale et méridionale, les pays membres de l’OTAN définissent aujourd’hui les paramètres selon lesquels ils s’emploieront, tout en réaffirmant leur posture nucléaire, à opérer une reconfiguration délicate de leurs forces conventionnelles et de leur système naissant de défense antimissile. Avec les modifications présentées à Varsovie, l’Alliance se donne les moyens de mettre en place une posture de dissuasion conventionnelle certes plus souple et plus mobile, mais restant néanmoins en deçà des déploiements « importants » proscrits par l’Acte fondateur OTAN-Russie de 1997. En se montrant résolument unis au cours du sommet, les Alliés ont par ailleurs clairement réaffirmé leur attachement aux garanties de l’article 5.
5. Cela dit, l’après-Varsovie reste marqué par des incertitudes majeures qui, sur fond de défis sécuritaires inédits, ne manqueront pas de peser sur le maintien de la solidarité et de la crédibilité de l’Alliance. On pense notamment à la réaction de la Russie face à la nouvelle posture de l’OTAN ; en effet, le subtil équilibrage des ajustements qui devront s’opérer de part et d’autre sera particulièrement révélateur de l’aptitude des protagonistes à s’abstenir d’opter pour des mesures qui laisseraient présumer des velléités accrues d’agression. Quid, par ailleurs, des moyens qui pourront être mis en œuvre face à l’afflux de plus en plus massif de réfugiés auquel on devrait assister dans le sillage des conflits et de la déstabilisation qui continueront de sévir dans « l’arc d’instabilité » recouvrant aujourd’hui le flanc sud, et en particulier la zone allant de la mer Égée à l’ensemble de la Méditerranée ?

6. Alors que, dans le sillage d’une crise financière qui a mis les économies nationales au tapis, les dépenses de défense cherchent toujours à retrouver leurs marques, et dans un contexte de perceptions clivées de la menace, de réticences à recourir à la force et d’environnements sécuritaires nationaux en évolution, l’efficacité, la fiabilité et l’unité d’action de l’Alliance sont aujourd’hui remises en question. Bref, la crédibilité de l’Alliance est aujourd’hui mise à l’épreuve comme elle ne l’a jamais été au cours du XXIe siècle.

7. Depuis deux ans, la commission de la défense et de la sécurité (DSC) cherche, au travers de la majorité de ses rapports et de ses visites officielles, à comprendre l’environnement de sécurité changeant en Europe et les mesures prises par l’OTAN pour réagir et s’adapter face à cette nouvelle donne. Ce rapport est essentiellement consacré à l’évolution des engagements de défense collective entre le sommet du pays du Galles et le sommet de Varsovie, et aux effets de leur mise en œuvre. Il se conclut par une série de recommandations provisoires à caractère général formulées par la commission à l’attention des parlementaires des États membres de l’OTAN, qui, au cours de l’année qui s’annonce, verront se multiplier les demandes de financement supplémentaires et les nouvelles autorisations de déploiement.

# Rappel historique et initiatives de la COMMISSION DE LA DÉFENSE ET DE LA SECURITÉ

8. Les États membres de l’OTAN sont aujourd’hui confrontés, particulièrement en Europe, à un environnement de sécurité caractérisé par un ensemble complexe de problèmes qui les amènent à mettre en place une série de mesures d’adaptation à un rythme accéléré. Tout au long de l’année 2015, la DSC a porté son attention sur les défis inhérents aux tactiques de guerre hydride utilisées par la Russie et par Daech[[1]](#footnote-1), soupesant, dans son rapport général et lors des sessions de Budapest et de Stavanger, les réponses politiques à formuler face aux menaces émanant d’États ou d’acteurs non étatiques. La commission a également suivi les débats qui ont accompagné la mise en œuvre du RAP et l’engagement en matière de dépenses de défense, lesquels doivent fournir à l’OTAN les outils nécessaires pour faire face au nouvel environnement sécuritaire sur ses flancs est et sud. Elle a, dans ses rapports, dressé un bilan des obstacles majeurs que doit surmonter l’Alliance dans ses efforts visant, à la fois, à rassurer les Alliés et à décourager des menaces potentielles, compte tenu notamment du caractère contrasté des face-à-face sur ses flancs est et sud.

9. Dans ses résolutions, la commission s’est félicitée des résultats engrangés lors du sommet du pays de Galles, et en particulier des engagements – dits « des 2 et des 20 % »[[2]](#footnote-2) – qui doivent baliser la mise en œuvre du RAP. Comme souligné dans le rapport général de 2015, l'éventail de menaces qui pèse aujourd’hui sur l’Alliance, outre qu’il pourra amener à multiplier les consultations dans le cadre de l’article 4 du Traité de Washington, ramène par ailleurs à l’avant-plan l’article 3, qui enjoint à tous les membres « de maintenir et d’accroître leur capacité individuelle et collective de résistance à une attaque armée ». De ce point de vue, l’engagement des 2 et des 20 % apparaît d’autant plus essentiel.

10. Les visites récemment effectuées par la commission en Pologne, en France, en Italie, en Lituanie, en Lettonie et en Estonie (en 2014 et 2015) ont montré combien il était difficile de se tenir prêt et de répondre simultanément aux menaces présentes sur les flancs est et sud. Les rencontres avec les représentants des parlements et des forces terrestres, aériennes et navales de ces pays, ainsi que l’exercice *Trident Juncture* de l’OTAN auquel ils ont assisté en tant qu’observateurs, ont convaincu les délégués de la DSC du caractère de plus en plus complexe de l’environnement de sécurité auquel se trouvent confrontés les pays membres de l’Alliance. Les délégués de la DSC ont bien compris, au contact de la réalité, combien il est important de pouvoir s’appuyer sur des forces très performantes et interopérables, de pousser plus loin la mise en commun du renseignement et de renforcer la coopération avec les organisations et les partenaires, sur le plan intérieur et à l’étranger.

## RÉassurance et nouvelle posture de dissuasion

1. L’OTAN est une alliance politico-militaire qui a connu une évolution radicale depuis l’époque de la guerre froide, et ce sur tous les plans. Du point de vue politique, elle compte aujourd’hui 28 États membres[[3]](#footnote-3), s’étend en direction de l’Europe centrale et orientale et partage une longue frontière avec la Russie. Les membres réunis au sein de l’OTAN ont par ailleurs vécu la guerre froide de manières radicalement différentes – et donc, portent des regards divergents sur les menaces se profilant à l’est et au sud. Occupés autrefois par l’Union soviétique, les Alliés d’Europe orientale, en particulier la Pologne et les États baltes, sont nettement plus enclins à considérer que la menace émane avant tout de Moscou, contrairement à l’Italie, à la Grèce ou à la Turquie par exemple, qui se trouvent en première ligne face aux défis migratoires.

## Dissuasion

1. En tant qu’alliance, l’OTAN a pour vocation première d’assurer la *dissuasion* et la *défense* face aux menaces qui pourraient peser sur le territoire de ses membres. Pour dissuader un adversaire d’entreprendre des actions indésirables, un État ou une alliance doit pouvoir faire comprendre clairement à celui-ci que le coût d’un tel projet (qu’il s’agisse de mesures punitives ou de représailles) dépassera les avantages potentiels qu’il cherche à en retirer. Pour fonctionner, cette posture de dissuasion doit pouvoir s’appuyer sur la menace *crédible*, à long terme, d’un recours à de telles mesures punitives ou de représailles.
2. Militairement parlant, la posture de dissuasion de l’Alliance a également subi, depuis les 25 dernières années, une transformation en profondeur. Durant la guerre froide, le dispositif de dissuasion de l’OTAN face au Pacte de Varsovie reposait sur la présence, le long de ce qui était alors la frontière orientale de l’OTAN, de troupes en grand nombre appuyées par un armement lourd, le tout opérant à l’ombre d’un important bouclier nucléaire essentiellement états-unien. Par la suite, ce modèle a évolué pour déboucher sur une forme de réponse graduée, qui donnait la possibilité aux forces conventionnelles en présence de se retirer du combat avant d’engager leurs forces nucléaires stratégiques respectives.
3. Le modèle de dissuasion sur lequel s’appuie l’OTAN aujourd’hui doit être plus souple et plus adaptable, reposer sur le renforcement rapide et la mobilité – comme l’ont montré l’adaptation de la Force de Réaction de l’OTAN (NRF) et la création de la force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation (VJTF) dans le sillage du plan d’action « réactivité » – et être soutenu par des forces en rotation assurant une présence permanente, le tout avec le soutien de nouvelles infrastructures déployées dans les territoires orientaux de l’Alliance.
4. Fruit de décisions politiques délibérées, ce réalignement de la posture de dissuasion de l’Alliance tient également aux contraintes imposées par deux évolutions décisives des dépenses européennes de défense depuis deux décennies. Les forces des États-Unis ont réduit leur empreinte en Europe, passant de 212 000 militaires environ répartis dans toute l’Europe occidentale à la fin de la guerre froide à 66 000 environ, aujourd'hui concentrés essentiellement en Allemagne et en Italie (Lubold, 2016 ; Conley, 2016). Les États-Unis ont par ailleurs fermé nombre de leurs infrastructures terrestres en Europe (plus d’une centaine de sites depuis 2006), rapatriant par la même occasion la majorité de leurs équipements lourds (Conley, 2016). Enfin, tandis que les États-Unis procédaient à un rééquilibrage en redirigeant vers le Moyen-Orient, puis vers l’Asie, leurs forces stationnées jusque-là en Europe, les Européens ont, dans une large mesure, manqué de réinvestir dans leurs propres forces.
5. Après avoir, dans un premier temps, recueilli les « dividendes de la paix » à la fin de la guerre froide, on s’est complu, au cours des décennies qui suivirent la dissolution du Pacte de Varsovie, dans un sentiment d’autosatisfaction face à l’environnement de sécurité européen. Victimes de ce désintérêt persistant, les forces armées se sont vues vidées de leur substance dans le sillage de la crise financière de 2008. Les insuffisances capacitaires de l’Europe sont apparues au grand jour en 2011, lors de la campagne de l’OTAN en Libye, quand les forces européennes, désireuses de prendre la tête des opérations, ont rapidement compris que, dépourvues de moyens suffisants, elles ne seraient pas en mesure de s’acquitter de cette mission sans une aide significative des États-Unis (Daalder, 2012). Les lacunes les plus criantes concernaient les munitions à guidage de précision, les moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) du théâtre, le transport lourd et le ravitaillement en vol.
6. Malgré les bilans mitigés et les résultats médiocres (en termes de paix et de stabilité) de la campagne libyenne, et sur fond de désaccord de longue date avec la Russie sur la question de l’élargissement de l’OTAN, il a fallu attendre le double choc de l’intervention de Moscou en Ukraine et de l’annexion de la Crimée, ainsi que la campagne éclair qui permit à Daech de s’emparer de larges pans du territoire iraquien au printemps et à l’été 2014, pour que les membres de l’Alliance réunissent la volonté politique nécessaire pour en appeler à un véritable changement, et prendre des mesures en ce sens.

# DU PAYS DE GALLES À VARSOVIE : REMISE EN QUESTION DES HYPOTHÈSES DE L’APRÈS-GUERRE FROIDE – ADAPTATION, rÉassurance et dissuasion

18. Il est apparu clairement, après les chocs infligés au système international en 2014, que les hypothèses de l’après-guerre froide qui avaient guidé la politique de l’OTAN au cours des deux dernières décennies ne tenaient plus la route. En gros, les Alliés ont compris qu'ils ne pouvaient plus compter sur des acquis comme : l’absence de menace stratégique territoriale, la non‑concurrence avec les interlocuteurs de même niveau ou d’un niveau comparable, la certitude de détenir la suprématie aérienne et navale ou encore le fait que des partenariats méridionaux mènent inévitablement à des convergences politiques, économiques et militaires.

19. Ce constat a débouché sur l’adoption, entre les sommets du pays de Galles et de Varsovie, d’une série de mesures destinées à *rassurer* tous les Alliés aux prises avec le nouvel environnement de sécurité européen et à *adapter* la posture de l’Alliance, de manière à *dissuader* les forces qui chercheraient à remettre en question la souveraineté territoriale des membres de l’Alliance.

## OTAN et Russie : rassurer et renforcer le flanc est

1. Pour être optimale, la stratégie de dissuasion de l’OTAN sur son flanc oriental, c’est-à-dire vis-à-vis de la Russie, devrait lui permettre d’atteindre deux objectifs, à savoir, premièrement, décourager toute forme d’agression contre un État membre de l’OTAN, et deuxièmement, instaurer un environnement propice à un redémarrage du dialogue entre Moscou et les pays occidentaux, de manière à amorcer une baisse des tensions actuelles. Comme on a pu l’entendre souvent durant les réunions de la DSC, la présence de l’Alliance dans l’est doit obéir au principe selon lequel on ne peut *dialoguer qu’en position de force*.
2. De nombreuses sources et notamment, un rapport de la *RAND Corporation* intitulé « Renforcer la dissuasion sur le flanc est de l’OTAN » - dont il a été particulièrement question ces derniers temps-, épinglent le manque de crédibilité de la posture de dissuasion appliquée actuellement par l’OTAN à l’appui des trois États baltes (Shlapak, 2016). Toutes les analyses consacrées aux vulnérabilités de ces trois pays soulignent d’une part, le déséquilibre entre les moyens militaires en présence dans la région et d’autre part, les difficultés liées au renforcement en cas de conflit. En effet, les Alliés de la région, à savoir la Lituanie, la Lettonie et l’Estonie, ne peuvent aligner que 30 000 – 40 000 hommes et femmes environ et sont dépourvus de véritables moyens aériens ou navals alors qu’en face, le district militaire occidental russe peut rapidement mobiliser plusieurs dizaines de milliers d’hommes et femmes et dispose de voies d’approvisionnement convergeant vers la région. Moscou a par ailleurs considérablement amélioré ses moyens de déni d'accès et d'interdiction de zone en acheminant des renforts dans la zone de Kaliningrad et le long de ses frontières orientales avec les trois États baltes. La défense des États baltes serait dès lors difficile à assurer en cas de crise, et pourrait bien s’avérer carrément impossible dans l’éventualité d’une action du type guerre éclair déclenchée par les forces russes.
3. Les auteurs de ces rapports se basent sur l’hypothèse selon laquelle la Russie souhaite prendre pied dans la Baltique, ce qui, en raison des coûts énormes que supposerait une telle entreprise, est sujet à caution. Une incursion russe en territoire OTAN déclencherait en effet une escalade immédiate et très rapide, avec intervention de forces de l’OTAN. Malgré ce que laissent entendre les jeux de guerre, à savoir que les forces de l’OTAN présentes sur place seraient débordées par une frappe éclair opérée par des forces russes, cet engagement entraînerait à tout le moins une riposte plus large des États-Unis, qui n’auraient aucun intérêt à voir leurs garanties de sécurité internationale piétinées. Par ailleurs, engranger et conserver de telles avancées face à des mesures aériennes et maritimes s’inscrivant dans la durée coûterait très cher aux forces russes, qui seraient dépassées numériquement en termes d’équipements. De plus, il est quasi certain que sur le plan interne, la Russie se retrouverait confrontée, pour longtemps, à des mouvements insurrectionnels.
4. Il n’empêche que le rapport de la *RAND Corporation* souligne à raison les problèmes liés à la crédibilité de la posture de dissuasion actuelle fondée sur le RAP, et cette question a été largement débattue au cours des réunions ministérielles tenues en préparation du sommet de Varsovie. Les auteurs mettaient notamment en avant, en des termes qui pourraient être plus explicites, le fait que la posture de dissuasion adoptée récemment par l’OTAN éloignait l’Alliance d’un scénario de *dissuasion par interdiction* au profit d’une *dissuasion par représailles*, bien plus périlleuse et coûteuse.
5. En fait, la défense et/ou la libération des États baltes appelle la mise en place, dans la région, de rotations de forces suffisamment conséquentes, armées et entraînées, de manière à convaincre les Russes que toute agression serait assortie d’un prix inacceptable. Et pour persuader les Russes de ne pas attaquer les États baltes, les membres de l’OTAN devront aussi, en parallèle, marquer leur volonté de défendre ces territoires quel qu’en soit le prix.
6. L’équilibrage optimal de la posture à prévoir dans cette perspective reste une question cruciale pour les membres de l’Alliance. De l’avis de nombreux États membres, des forces de dissuasion crédibles doivent être suffisamment visibles, préparées et dynamiques, de manière à pouvoir s’adapter rapidement à une large gamme de défis allant de la guerre hybride de faible intensité à une invasion conventionnelle (Conley, 2016). Comme indiqué dans les sections suivantes, plusieurs mesures ont été prises pour venir à bout du dilemme sur le flanc est. Afin de faciliter une transition rapide entre les différents types de confrontations possibles, il a été décidé, à l’échelle de l’Alliance, d’investir dans la mise en place d’infrastructures et de troupes le long du flanc est. Les dispositions prises initialement sur une base unilatérale ont été par la suite consacrées par des initiatives décrétées aux sommets du pays de Galles et de Varsovie.

## L’initiative de rÉassurance pour l’Europe (IRE)

1. Les États-Unis ont annoncé le lancement de l’Initiative de réassurance pour l’Europe (IRE) en juin 2014, à quelques jours seulement de l’ouverture du sommet du pays de Galles. Bien que n’étant pas formellement intégré au RAP, ce projet, qui vise à former une force terrestre multinationale très performante à même de faire face à des crises sur l’ensemble du théâtre européen, doit jouer un rôle de premier plan dans la redynamisation de la défense européenne. Les fonds octroyés à l’IRE sont destinés à renforcer la souplesse, la réactivité, la préparation et la capacité des membres de l’OTAN, mais aussi de certains partenaires menacés par la Russie, comme la Géorgie, l’Ukraine et la République de Moldova, pour leur permettre de mieux se défendre et de fonctionner plus efficacement avec les forces de l’OTAN (Brzezinski, 2015). L’IRE devrait aussi consolider la dissuasion par la promesse d’une riposte conjointe rapide. Plus généralement, les États-Unis espèrent encourager ainsi leurs Alliés européens au sein de l’OTAN à investir plus dans la défense de leurs territoires et à prendre en charge la gestion des crises ne relevant pas de l’article 5 qui pourraient survenir dans leur voisinage (Chollet, 2015; Flockhart, 2015).
2. En février 2016, l’administration Obama soumettait une demande en vue de multiplier par quatre le financement de l’IRE pour 2017, portant le budget en question de 789,3 millions à 3,4 milliards de dollars. Cette initiative a été saluée par les Alliés de l’est de l’Europe, préoccupés jusque-là par le financement de base de l’IRE approuvé en 2014, qu’ils jugeaient insuffisant face aux capacités colossales de mobilisation de la Russie sur sa frontière occidentale (Brzezinski, 2015).
3. Ce refinancement se répartit entre le **renforcement des moyens prépositionnés** (1,9 milliard de dollars), les **rotations de forces** (1,1 milliard de dollars), les **améliorations des infrastructures** (217,4 millions de dollars), les **exercices** (163,1 millions de dollars) et le **soutien** **aux** **partenaires** (85,5 millions de dollars) (US DoD, 2016). Le renforcement des moyens prépositionnés ne représente pas moins de 56 % de l’IRE (les crédits alloués initialement à ce poste ayant été multipliés par 32), et la présence assurée par rotation a doublé. Les trois autres catégories ci-dessus verront leur financement multiplié par 1,5 au moins à partir de 2016. La majorité du financement au titre de l’IRE va à l’armée de terre des États-Unis.
4. Ci-après, un aperçu des améliorations ainsi apportées et des principaux aspects de chacun de ces postes.
* Les stocks prépositionnés de l’armée de terre des États-Unis ont diminué depuis la fin de la guerre froide, ce qui a pour effet indésirable de contrarier un renforcement éventuel des forces états-uniennes en cas d’urgence (Conley, 2016). De l’artillerie lourde, des chars, des véhicules blindés de transport de troupes et des armes d’autres types vont donc être acheminés vers les installations d’entraînement existant déjà le long du flanc est, ou qui doivent y être aménagées (Bulgarie, Estonie, Allemagne, Lettonie, Lituanie, Pologne et Roumanie). Des stocks prépositionnés destinés à une brigade de blindés supplémentaire, à une brigade d’artillerie et à un QG de division seront par ailleurs déployés en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas (Kacprzyk, 2016). Ce relèvement significatif de moyens est en nette rupture avec les initiatives plus limitées prises dans le passé en vue d’augmenter les stocks d’armes, de prépositionner du matériel aérien en Europe orientale et de mettre en place les infrastructures indispensables au maintien d’une brigade blindée.
* On va assister, avec l’IRE et le RAP, à un renforcement des déploiements et à une multiplication des exercices des forces états-uniennes sur le théâtre européen, tendance que viendra encore accentuer le refinancement annoncé il y a peu. Une **brigade blindée de combat supplémentaire** (ABCT) ayant son QG en Pologne viendra s’ajouter au cycle des rotations en 2017, portant à trois le nombre d’ABCT états-uniennes stationnées en Europe à tout moment (techniquement, elles seront au nombre de quatre lors des transitions). Une ABCT standard comprend 4 700 hommes environ. D’après les chiffres communiqués par le sous-secrétaire à la Défense chargé des questions financières, 507,2 millions de dollars seront consacrés au soutien « des ABCT, avec rotations complètes de forces blindées combinées à des forces légères et des unités de véhicules Stryker », de manière à garantir une présence permanente dans les États baltes et en Pologne, et une présence périodique en Roumanie et en Bulgarie (US DoD, 2016).
* Les capacités aériennes déployées par les États-Unis sur le théâtre continueront d’assurer la mobilité, le ravitaillement en vol et la réponse aux crises ; de fournir l’équipement et le personnel de soutien indispensables à des déploiements partout en Europe ; et de prendre en charge le transport aérien, terrestre et maritime. Les missions de police aérienne hors États baltes se poursuivront, et les États-Unis renforceront la présence de leurs forces aériennes de combat, notamment en mobilisant des moyens de 5e génération. La marine américaine poursuivra ses engagements en mer Noire ainsi qu’en Méditerranée et dans la Baltique, et renforcera ses capacités de guerre anti-sous-marine sur le théâtre. Enfin, la présence de la force du corps des Marines par rotation en mer Noire et ses engagements avec d’autres Alliés au départ de bases implantées en Roumanie et en Bulgarie seront renforcés.
* Des **infrastructures améliorées** – aérodromes, centres et polygones d’entraînement – viendront améliorer l’état de préparation militaire allié dans l’Europe tout entière. L’initiative de renforcement capacitaire qui s’adresse aux membres de l’OTAN et à ses partenaires non membres (comme la Géorgie, la République de Moldova et l’Ukraine) devrait permettre de consolider les systèmes de défense de ces pays, qui seraient dès lors à même de s’engager en tant que partenaires pleinement opérationnels. Outre les capacités conventionnelles, des ressources importantes seront affectées à la cybersécurité – entraînement et engagements, commandement et contrôle (C2) et renseignement. Enfin, à l’enveloppe demandée par le département états-unien de la Défense viendra s’ajouter un montant de 953 millions de dollars au titre d’un « soutien critique » devant aider l’Ukraine et les pays d’Europe orientale, d’Asie occidentale et d’Asie centrale à contrer une agression de la Russie.

## Intensification des exercices OTAN

1. L’OTAN a mené 280 exercices environ en 2015, qui ont porté essentiellement sur la flexibilité et la réaction rapide face à un large spectre de scénarios hypothétiques. Ainsi, ***Trident Juncture***, exercice d’une envergure inégalée depuis plus d’une décennie, a réuni pas moins de 36 000 hommes et femmes venus de plus de 30 pays différents, lesquels avaient mobilisé 230 unités, 140 aéronefs et 60 navires dans le but de mettre à l’épreuve l’aptitude de l’Alliance à déployer, en quelques jours seulement, des forces à niveau élevé de préparation sur l’ensemble de son territoire[[4]](#footnote-4).
2. Les exercices continuent de s’enchaîner à un rythme accéléré en 2016. Outre les activités menées sous la direction de l’OTAN auxquelles ils sont partie prenante, les États-Unis ont décidé de consacrer 163 millions de dollars à un renforcement, en termes de format et de portée, de leur participation régionale aux exercices et actions menées auprès des partenaires. Toute une série d’exercices ont été programmés en 2016, de ***Cold Response*** dans l’Arctique à ***Baltops*** en mer Baltique, en passant par une ***simulation de gestion de crise*** au siège de l’OTAN, à Bruxelles. La sous-commission sur l’avenir de la sécurité et des capacités de défense (DSCFC) a envoyé, le 12 mai, en Estonie une délégation qui a assisté au lancement de ***Spring Storm***, le plus grand exercice de terrain mené dans la Baltique, auquel ont participé tous les États de la région ainsi que des forces venues de Pologne, de Belgique, de France, du Royaume-Uni et des États-Unis.
3. La cadence accélérée ainsi que le format et la portée accrus des exercices ont mis en évidence deux problèmes sur lesquels devront se pencher les décideurs politiques. Tout d’abord, le siège de l’OTAN à Bruxelles a inutilement rencontré de grosses difficultés à obtenir, auprès des États membres, les autorisations nécessaires pour faire transiter les effectifs et les matériels par leurs territoires (Braw, 2016). Deuxièmement, l’organisation d’exercices de grande envergure est une opération coûteuse, et certains États en sont venus à poser la question du partage équitable du fardeau inhérent au nouveau programme. Cette question doit figurer à l’agenda des parlementaires dans chacun des États membres concernés.

# ADAPTATIONS EN VUE DE PROJETER LA STABILITÉ ET DE RENFORCER LA PRÉSENCE AVANCÉE

33. Les trois tâches essentielles de l’OTAN ont été réaffirmées lors des sommets : défense collective, réponse aux crises et sécurité coopérative. Au pays de Galles, les dirigeants des pays de l’Alliance avaient condamné l’agression russe en Ukraine et mis en place un plan d’action « réactivité » destiné à recibler les priorités stratégiques de l’OTAN sur les nouvelles menaces apparues à l’est et au sud. Cette initiative s’était essentiellement traduite par une réforme de la Force de réaction de l'OTAN (NRF) – désormais dotée d’une « force fer de lance » baptisée « force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation » (VJTF) –, par un engagement renouvelé en faveur des forces navales permanentes, et par la mobilisation de moyens en faveur de capacités de cybersécurité renforcées. Le sommet de Varsovie est venu confirmer des évolutions plus concrètes sur les plans de la présence et de la posture de dissuasion de l’Alliance, à savoir une NRF robuste et préparée ; une présence renforcée à l’avant plus substantielle ; le fusionnement de la gestion de crise, de la sécurité coopérative et de la sécurité maritime dans le cadre de la *« projection de la stabilité »*; et enfin, une capacité d'anticipation stratégique renforcée par une meilleure connaissance de la situation. Les différentes adaptations de l’Alliance adoptées à la faveur des deux sommets sont explicitées ci-après.

## ÉTat de PrÉparation des forces de l’OTAN

1. Le sommet du pays de Galles a débouché sur l’adoption d’une série de mesures devant permettre à l’OTAN de s’appuyer sur des forces modernes, robustes, performantes et maintenues à haut niveau de préparation dans les airs, à terre et en mer.
2. Créée en 2003, la **Force de réaction de l’OTAN (NRF)** est une force multinationale à haut niveau de préparation capable de réagir à toute la gamme des défis de sécurité, allant de la gestion de crise à la défense collective. Au pays de Galles, les Alliés sont convenus de renforcer les capacités de la NRF ainsi que son effectif, qui est passé de 5 000 à 40 000 hommes. Des forces aériennes, terrestres et navales ainsi que des forces spéciales et des logisticiens de toute l’Alliance ont été placés à un niveau de préparation élevé de manière à pouvoir soutenir la NRF. La rotation 2016 de la NRF aura pour QG principal le Commandement allié de forces interarmées de Brunssum, aux Pays-Bas. D’autres éléments clés pour les C2 seront fournis par différents Alliés. Ainsi, le corps de déploiement rapide OTAN-Espagne sera chargé du domaine « terre ». La Force maritime du Royaume-Uni et le Commandement de composante aérienne des forces interarmées italiennes seront responsables des domaines « mer » et « air » respectivement. Enfin, les opérations spéciales seront prises en charge par les États-Unis au travers de leur Commandement des opérations spéciales-Europe, tandis que la Pologne commandera le bataillon de défense de la force opérationnelle multinationale de défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN).
3. Créée lors du sommet du pays de Galles, la **force opérationnelle interarmées à très haut niveau de préparation** (VJTF), dite également « force fer de lance », est une brigade multinationale pouvant comporter jusqu’à 5 bataillons de manœuvre appuyés par des unités aériennes, maritimes et de forces spéciales. Elle s’appuie sur un effectif de 20 000 hommes et femmes, dont 5 000 au sol. La VJTF a participé à l’exercice de grande envergure *Trident Juncture*, démontrant ainsi que des forces multinationales à haut niveau de préparation peuvent être déployées en quelques jours seulement. Le processus de développement et de renforcement de la VJTF se poursuivra tout au long de l’année 2016, au travers d’autres exercices comme *Brilliant Jump*, *Trident Joust* et *Brilliant Capability*. C’est l’Espagne qui, en 2016, se trouve à la tête de la VJTF. La France, l’Allemagne, l’Italie, la Pologne, la Turquie et le Royaume‑Uni prendront le relais pour les six années à venir.
4. Des **unités d’intégration des forces OTAN (NFIU)** ont été activées sur le territoire de six Alliés (Bulgarie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Pologne et Roumanie) en septembre 2015. Deux nouvelles unités seront par ailleurs mises sur pied en Hongrie et en Slovaquie. Les NFIU doivent œuvrer à la mise en place de réseaux logistiques, de nœuds de transport et d’infrastructures de soutien pour la VJTF et les forces de remplacement intervenant en cas de crise. Elles apportent également un soutien décisif à la planification de la défense collective et à la coordination des exercices. Elles ont atteint leur capacité initiale au 1er janvier 2016 et étaient opérationnelles pour le sommet de Varsovie, en juillet 2016 (NATO(c), 2015).
5. Basé à Szczecin, en Pologne, le **Corps multinational Nord-Est (MNCNE)** était actuellement rééquipé par le Danemark, l’Allemagne et la Pologne de manière à pouvoir fournir des capacités supplémentaires présentant un niveau de préparation élevé aux forces qui seraient déployées en Pologne et dans les États baltes. Il a pris le contrôle opérationnel complet des six NFIU plus tôt cette année. Le MNCNE devrait également être en mesure d’assurer une veille situationnelle dans la région, et servir de point de convergence pour la coopération régionale. Un quartier général supplémentaire de division multinational sud-est chargé de mener un rôle similaire sur le flanc sud‑est de l’Alliance a été activé le 1er décembre 2015.

## B. UNE PRÉSENCE AVANCÉE RENFORCÉE

1. Les Alliés réunis au sommet de Varsovie ont décidé d’établir une présence multinationale renforcée à l’avant en Estonie, en Lettonie, en Lituanie et en Pologne, de manière à consolider les moyens dont dispose l’Organisation pour répondre aux frappes rapides de tous types qui pourraient se produire dans la région. Stationnés en rotation de manière à assurer une présence permanente, les quatre groupements tactiques de la taille d’un bataillon, forts chacun de 1 000 hommes déployés à cette fin, seront en mesure d’opérer de concert avec les forces nationales. Le Canada, l’Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis feront office de pays-cadres et prendront la tête des bataillons en Lettonie, en Lituanie, en Estonie et en Pologne respectivement. La Pologne hébergera par ailleurs le quartier général de division multinational qui assurera le commandement de ces quatre groupements tactiques de la taille d’un bataillon (NATO(a), 2016, Gotkowska, 2016). À ce jour, les engagements les plus récents au titre des différents bataillons se répartissent comme suit :
* **Estonie** – effectif confirmé de 850 hommes et femmes (500 pour le Royaume-Uni, 200 pour le Danemark et 150 pour la France) ;
* **Lettonie** – effectif confirmé de 600 hommes et femmes (450 pour le Canada et 150 pour la Pologne). Des contributions supplémentaires (dont les chiffres précis restent toutefois à confirmer) seront apportées par l’Italie, la Slovénie et le Portugal ;
* **Lituanie** – effectif confirmé de 1 250 à 1 300 hommes et femmes (600 pour l’Allemagne, 200 pour la Norvège, 150 pour la Croatie, 150 pour la Belgique, entre 100 et 150 pour les Pays-Bas et 50 pour le Luxembourg [la France fournira un nombre encore non précisé d’hommes et femmes à la rotation de 2018]) ;
* **Pologne** – effectif confirmé de 1 300 hommes et femmes (1 000 pour les États-Unis, 150 pour le Royaume-Uni et 150 pour la Roumanie) (Gotkowska, 2016, Socor, 2016).
1. Trop réduites pour contenir une attaque de grande envergure, ces forces joueront le rôle de fil déclencheur obligeant les autres États membres à se mobiliser en cas de conflit. Elles seront toutefois suffisamment équipées (voir plus haut) pour pouvoir faire face à d’éventuelles incursions russes de type hybride, comme celles que l’on a pu observer en Crimée et dans le Donbass en 2014 (Socor, 2016).
2. À côté de ce renforcement de la présence avancée, la République tchèque, la Slovaquie et la Hongrie devraient mettre chacune à disposition une compagnie, lesquelles stationneraient par rotation en Estonie, en Lettonie et en Lituanie respectivement (Gotkowska, 2016). La Roumanie a également pris l’initiative de mettre sur pied une brigade-cadre multinationale pour la région de la mer Noire, qui relèvera de la division multinationale sud-est (voir ci-dessus). La Pologne et la Bulgarie ont déjà fait part de leur intention de fournir des troupes à cette brigade (NATO(a), 2016, *Ministry of National Defence of Romania*, 2016, Gotkowska, 2016).
3. Le déploiement des nouveaux groupements tactiques dans la région de la Baltique est prévu pour mai 2017. La configuration précise de ces groupes est toujours à l’examen, et les arrangements logistiques définitifs devaient être confirmés lors de la réunion des ministres de la Défense qui s'est tenue à Bruxelles en octobre 2016.

## C. L’engagement « DES 2 ET DES 20 » en matiÈre de dÉpenses de dÉfensE

1. Comme indiqué plus haut, la mission de l’OTAN ne pourra être crédible, faisable et soutenable que si les secteurs de la défense de ses États membres s’améliorent en termes qualitatifs et quantitatifs. Pour que le niveau voulu de préparation au combat puisse être atteint, les États membres doivent investir à la fois dans l’acquisition de matériels lourds et d’éléments facilitateurs cruciaux – moyens ISR, C2, communications, systèmes de défense aérienne, transport lourd et ravitaillement en vol, notamment.
2. On a vu plus haut que les chefs de gouvernement de l’OTAN étaient convenus d’inverser le déclin des dépenses de défense entamé il y a une dizaine d’années, et de faire en sorte que ces chiffres se rapprochent des 2 % du PIB, soit l’objectif défini pour la décennie 2014-2024. À ce jour, cinq membres de l’OTAN seulement se sont conformés à cette obligation, à savoir les États-Unis (3,61 %), la Grèce (2,38 %), le Royaume-Uni (2,21 %), l’Estonie (2,16 %) et la Pologne (2 %). Par contre, et c’est là un point positif, la reprise récente des dépenses de défense dans de nombreux pays de l’OTAN s’est traduite par une remontée des dépenses globales à l’échelle de l’OTAN, qui sont passées de 892 112 millions de dollars en 2015 à 918 298 millions en 2016, montant restant toutefois inférieur aux 942 820 millions dépensés en 2014. Tous les Alliés, à l’exception de cinq d’entre eux, devraient revoir leurs dépenses de défense à la hausse cette année. Cette évolution est particulièrement visible dans les pays se sentant directement menacés par une éventuelle agression russe, comme la Lettonie (42,31 %) et la Lituanie (34,13 %). La Pologne, qui avait très fortement relevé ses dépenses de défense en 2015 (+ 21,7 %), devrait accuser une baisse de 7,8 % en 2016.
3. Des augmentations significatives des dépenses ont également été enregistrées dans plusieurs États membres situés plus à l’intérieur de l’Alliance, comme l’Italie (10,63 %) et la Hongrie (9,33 %). On a également relevé des augmentations des dépenses de défense dans plusieurs grands États membres, comme le Royaume-Uni (7,44 %), l’Allemagne (2,08 %) et, dans une moindre mesure, la France (0,64 %) (NATO(d), 2016).
4. La barre des 20 % fixée pour les dépenses de défense des Alliés au titre des équipements majeurs et de la recherche-développement n’a été atteinte, en 2016, que par dix pays, à savoir le Luxembourg (32,82 %), la Lituanie (27,65 %), la Roumanie (26,13 %), la Pologne (25,79 %), la Norvège (25,60 %), les États-Unis (25,03 %), la France (24,51 %), la Turquie (23,58 %), le Royaume-Uni (23,41 %) et l’Italie (20,24 %). En fait, six États membres consacrent aujourd’hui moins de 10 % de leurs dépenses aux équipements, contre deux seulement en 2008. En raison de ces dépenses insuffisantes au titre des équipements, l’Alliance éprouve des difficultés à s’acquitter de sa mission actuelle, laquelle repose précisément sur des équipements militaires interopérables de pointe. Handicapés par cet arsenal périmé et insuffisant, les États éprouvent non seulement des difficultés à participer aux opérations interarmées de l’OTAN au maximum de leurs possibilités, mais également à assurer leur propre défense.
5. Si l’on replace ces chiffres dans un contexte plus large, on constate qu’en 2015, les dépenses de défense des pays membres de l’OTAN représentaient environ 54 % des dépenses de défense mondiales, contre 18 % seulement pour la Chine, l’Arabie Saoudite et la Russie – trois pays dotés d’importants budgets de défense. Cela dit, le niveau des dépenses OTAN est largement biaisé par le budget de la défense des États-Unis. Les dépenses de défense chinoises sont en effet supérieures à celles du Royaume-Uni, de la France et de l’Allemagne réunis. De plus, la somme des dépenses de défense de la Russie et de la Chine dépasse le montant cumulé pour tous les membres de l’Union européenne réunis (Kendry, 2016).

## Engagement en faveur de la dÉployabilitÉ

1. À côté de ces engagements financiers, les Alliés sont également convenus de faire le nécessaire pour que leurs forces terrestres, aériennes et navales soient conformes aux normes OTAN de déployabilité et de soutenabilité. En 2014, l’Assemblée parlementaire de l’OTAN rappelait l’importance de l’engagement en faveur d’une déployabilité reposant sur la mise en service de forces très performantes, rapides et bien équipées ([AP‑OTAN, 2014](http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=3459)). Pourtant, l’OTAN éprouve encore et toujours d’importantes difficultés à mettre en œuvre les forces et le matériel indispensables à des déploiements rapides et de grande envergure. Comme indiqué plus haut, l’opération *Unified Protector* menée en 2011 dans un espace aérien libyen pourtant mal défendu a mis en lumière les lacunes des capacités européennes. Malgré cela, les Alliés européens hésitent toujours à prendre des engagements capacitaires concrets en prévision de futures opérations éventuelles. Or, à défaut de compter sur un soutien massif des États-Unis, l’OTAN risque de ne pas pouvoir répondre aux conditions nécessaires à la conduite d’une opération majeure – envergure, portée et vitesse –, en particulier face à des adversaires pouvant s’appuyer, comme la Russie, sur des moyens très avancés de déni d’accès et d'interdiction de zone (Glatz et Zapfe, 2016).
2. Les membres de l’OTAN ne devraient pas se reposer uniquement sur l’Initiative de réassurance pour l’Europe lancée par les États-Unis, mais investir également dans le matériel et les infrastructures – pistes d’aérodromes, dépôts logistique et stocks de carburants, modifications des ports et radars de détection lointaine (Kowalik, 2015). Les matériels de pointe stockés et entretenus sur le territoire de différents membres de l’OTAN devraient, par leur portée et leur format, pouvoir répondre à toute la gamme des situations susceptibles de se présenter dans le futur (Glatz et Zapfe, 2016). La commission de la défense et de la sécurité a déjà formulé des mises en garde quant à l’incapacité de l’OTAN de renforcer à bref préavis les défenses des pays hôtes situés sur son flanc est, et a rappelé par ailleurs que l’état de préparation de l’Alliance est tributaire de la préparation des infrastructures, du prépositionnement d’équipements et de la désignation de bases spécifiques ([AP-OTAN, 2015](http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=3742)).
3. Le RAP et la présence avancée renforcée montrent sans conteste que l’on avance dans la bonne direction, mais de nombreux États membres pourraient encore relever le niveau des contributions affectées à la mise en œuvre de la nouvelle posture de dissuasion. Il est évident, par ailleurs, que la réflexion stratégique de l’Alliance sur le nouvel environnement européen de sécurité continue d’évoluer et qu’il faudra, dans cette perspective, dégager de nouvelles solutions créatives pour la mise à profit des contributions potentielles de l’ensemble des 28 États membres.

## La prise de dÉcision à l’OTAN

1. Comme déjà souligné dans plusieurs rapports établis par cette commission, le processus de décision appliqué par l’OTAN est excessivement lourd. Cela tient au fait qu’il reflète une logique bureaucratique totalement à l’opposé des cycles de décision très courts qu’impose l’environnement de sécurité actuel. Le Conseil de l’Atlantique Nord ne peut dégager un consensus sur un éventuel déploiement de la VJTF en l’absence d’analyse commune de la menace reposant sur une connaissance fiable de la situation. Les tactiques hybrides pratiquées par la Russie et les techniques opérationnelles des filières terroristes imposent une analyse et une prise de décision rapides. Même si ces pratiques hybrides peuvent compliquer la cohésion dans les différentes perceptions de la situation et de la menace, elles ne doivent pas empêcher l’Alliance de trouver un moyen de parvenir à ces objectifs.
2. Le Conseil poursuit le débat sur la question de savoir jusqu’à quel point il pourrait, tout en conservant son statut d’autorité politique ultime, déléguer au commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR) le processus de mise en alerte, de mise en attente et de déploiement des forces. Or, il existe d’ores et déjà des scénarios prédéfinis assortis de mesures à prendre qui, une fois intégrés aux procédures mobilisées par le Conseil, permettraient de raccourcir les débats et de réagir à bref préavis (Kowalik, 2015). Une meilleure connaissance de la situation grâce à un partage bilatéral et multilatéral intensifié du renseignement, de même qu’une analyse conjointe des données de détection lointaine (combinant renseignement d’origine humaine et renseignement d’origine électromagnétique) peuvent apporter aux décideurs des informations complètes susceptibles d’étayer leurs décisions (SWP et Chatham House, 2015). Les conclusions du sommet de Varsovie reflétaient le souci d’améliorer la capacité d’anticipation stratégique de l’Alliance, ce qui est en soit encourageant. Il est question, dans les documents issus du sommet, de mettre en place des capacités qui permettraient de mieux suivre et d’anticiper les actions d'adversaires potentiels, notamment en privilégiant l’acquisition de moyens ISR ainsi qu’en élargissant et en approfondissant les arrangements de large portée en matière de renseignement. La création de la nouvelle division civilo‑militaire Renseignement et sécurité qui sera appelée à superviser toutes les activités de l’Alliance dans ce domaine constitue un bon exemple de ce nouveau positionnement.
3. On remarquera par ailleurs que la mise à l’épreuve du processus de consultation et des procédures de décision du Conseil sont des thèmes qui ont été intégrés aux exercices militaires traditionnels de l’OTAN, lesquels s’enchaînent dorénavant à un rythme accéléré. Il est essentiel, si l’on veut que le bras politique de l’OTAN puisse relever efficacement des défis stratégiques politico-militaires complexes, de mettre à l’épreuve les délais de réponse du Conseil prévus pour les crises (hybrides) complexes restant en-deçà de l’article 5. Un exercice de ce type, qui confrontait le Conseil à un scénario complexe combinant dimensions humanitaire et maritime, a eu lieu du 4 au 10 mars 2016. Ce scénario de crise basé sur la réalité de la situation en Méditerranée orientale devait permettre de faire le point sur les problèmes que les décideurs politiques de l’OTAN pourraient rencontrer face à une demande d’aide formulée par les Nations unies, ou à une situation d’urgence relevant de l’article 4.
4. La contribution importante des cybercapacités à la connaissance de la situation est évoquée ci-après.

## F. Cyberdynamisme et rÉsilience

1. L’OTAN fait appel au cyberdomaine pour le fonctionnement de ses systèmes et applications militaires, comme le réseau à grande distance *NATO Secret*, le système de défense aérienne et antimissile intégrée, la mise en commun des informations de détection lointaine, le système de commandement et de contrôle aériens et la capacité provisoire offerte par le Centre multinational d’opérations aériennes. Ces facilitateurs militaires présentent des avantages considérables à tous les niveaux, en ce sens qu’ils donnent, aux commandants, les moyens de prendre des décisions rapides et de communiquer leurs intentions, et aux forces, la possibilité de produire des effets moyennant des délais qui, jusque-là, dépassaient l’imagination. Cela étant, la connectivité qui en résulte constitue également une grande vulnérabilité (Larsen, 2016 ; Ulgen, 2016).
2. Les adversaires de l’OTAN exploitent le cyberdomaine pour s’en prendre à l’Alliance et à ses États membres. L’Organisation a considéré, au pays de Galles, que les cyberattaques faisaient peser sur la prospérité, sur la sécurité et sur la stabilité atlantiques une menace comparable à celle liées aux attaques conventionnelles, ce qui l’a amenée à intégrer la cyberdéfense dans sa mission de défense collective. Toute décision d’invoquer l’article 5 dans ce contexte doit toutefois être prise par le Conseil au cas par cas.
3. Un lien étroit existe, dans le cyberdomaine, entre perspectives offensive et défensive. Une défense efficace repose en effet sur une connaissance poussée des vulnérabilités d’un système et l’exploitation que l’on peut en faire, et traiter de ces questions amène logiquement à réfléchir en termes de capacités offensives. Certains observateurs ont dès lors insisté pour qu’au-delà de la protection renforcée des systèmes OTAN face aux cyberattaques menées par des adversaires, on cherche à tirer parti des moyens mis en œuvre à cette fin pour décourager ou prévenir des attaques contre les systèmes informatiques de l’OTAN (Monaco, 2016). D’autres ont épinglé les possibilités qu’offriraient des capacités cyberoffensives OTAN dans le cadre d’une opération relevant de l’article 5 (Lewis, 2015).
4. À ce jour, l’OTAN s’est abstenue de mener des cyberopérations à caractère offensif. Mais à l’heure où le cyberarsenal des adversaires se renforce, et alors que l’Alliance se voit forcée d’évoluer au même rythme que le panorama de la menace, l’Organisation pourrait être amenée à se doter de cybercapacités offensives.
5. Les cybercapacités n’en finissent pas de progresser, et les problèmes restent donc nombreux, le plus important d’entre eux étant l’attribution d’une cyberattaque. Il est en effet considérablement plus difficile, contrairement à ce qui se passe en cas de conflit conventionnel, de savoir précisément à qui l’on a affaire. Faute de disposer de telles informations, les gouvernements éprouveront de graves difficultés à développer des stratégies de représailles appropriées et crédibles. Cela dit, l’approche globale de l’OTAN en matière de préparation aux cyberattaques a permis d’enregistrer de nets progrès.
6. Une étude réalisée en 2014 par le Centre interarmées d'analyse et de retour d’expérience (JALLC) de l’OTAN a mis en exergue divers problèmes liés à la connaissance de la situation en matière de cyberdéfense, et a abouti à l’adoption de plusieurs mesures. Ainsi, le rapport relevait, au sein de la structure de commandement de l’OTAN (NCS), « une certaine confusion quant aux personnes qui, dans les faits, sont responsables en matière de cyberdéfense, au type d’informations à communiquer et aux destinataires de ces dernières ». Et d’ajouter : « Il apparaît aujourd’hui que les informations relevant de la cyberdéfense ne circulent pas efficacement entre les responsables compétents au sein de la NCS, en général parce que les personnes concernées ne savent pas qui les détient, ni qui en a besoin. Lorsque des canaux de communication ont effectivement été mis en place pour ces informations, leur bon fonctionnement, plutôt que de reposer sur un processus standardisé, semble être avant tout une question de personnes – ce qui signifie que ces canaux risquent de disparaître chaque fois qu’une rotation arrive à son terme » (NATO, JALLC).
7. Ce constat appelle clairement à promulguer, à l’échelle de l’Alliance, des instructions permanentes applicables au cyberdomaine, et il semble bien que certaines mesures allant précisément dans ce sens aient été prises. L’OTAN (plus précisément la capacité OTAN de réaction aux incidents informatiques, ou NCIRC) a ainsi établi des protocoles pour le partage des informations liées à la menace. Le 10 février 2016, la NCIRC signait avec son homologue de l’Union européenne, le CERT (Centre d’alerte et de réaction aux attaques informatiques), un arrangement technique sur la cyberdéfense prévoyant la mise en commun des informations sur les cyberincidents ([OTAN, cyberdéfense](http://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_78170.htm?selectedLocale=fr)).
8. Cela étant, la politique actuelle de l’Alliance en matière de cyberdéfense (entérinée en juin 2014) doit continuer à évoluer au même rythme que le panorama de la menace. La création d’un cybercommandement dont la structure serait calquée sur le commandement des autres domaines d’opérations de l’OTAN constituerait un excellent point de départ pour des investissements concrets dans les domaines du cybercommandement et du cybercontrôle.
9. Lors du sommet de Varsovie tenu en 2016, l’OTAN a reconnu le cyberespace en tant que domaine officiel d’opérations (NATO(a), 2016). Cette décision comporte deux implications directes, à savoir :
* les Alliés sont tenus, en vertu de l’article 3, d’améliorer les cyberdéfenses de leurs infrastructures et réseaux nationaux. De fait, alors que l’OTAN est responsable de ses propres réseaux, c’est aux pays qu’il incombe de protéger les réseaux nationaux en veillant à leur compatibilité avec les réseaux de leurs alliés (de l’OTAN ou autres), le but étant d’éviter la présence, au sein de l’Organisation, d’un maillon faible. Dans l’engagement en faveur de la cyberdéfense, les pays de l’Alliance se sont engagés à consacrer des ressources au renforcement des cyberdéfenses nationales. Les progrès réalisés en la matière seront évalués chaque année sur la base d’indicateurs agréés, et examinés au cours du prochain sommet de l’OTAN (NATO(e), 2016) ;
* toute cyberattaque dirigée contre un membre de l’OTAN pourrait dorénavant déboucher sur une invocation de l’article 5. Compte tenu des défis intrinsèques liés à l’attribution des attaques et à l’absence de communications avec la Russie – un des pays les plus avancés du cybermonde –, le fait d’avoir érigé le cyberespace en domaine opérationnel risque de multiplier les risques d’erreur.
1. La décision du Conseil d’investir dans la capacité technique offerte par le cyberpolygone de l’OTAN de même que les exercices militaires tenus récemment qui comportaient un volet consacré à cette problématique, comme *Anakonda* 2016, montrent bien que l’Alliance s’attend à ce que la plupart des conflits futurs comportent une cyberdimension (*Ministry of the Defense of the Republic of Estonia*, 2016). Dès lors, dans la logique des efforts qu’elle mène pour intensifier sa coopération avec l’industrie au travers d’un cyberpartenariat, l’Alliance a annoncé des projets d’investissements à l’approche du Symposium OTAN sur l’assurance de l’information et la cyberdéfense qui s'est tenue en Belgique les 7 et 8 septembre 2016. Elle prévoyait de consacrer 70 millions d’euros à un recyclage sur la mobilité sécurisée, l’authentification multiniveaux et la sécurité des *clouds* publics (SC Magazine, 2016).

##  G. LA DÉFENSE DE L’OTAN CONTRE LES MISSILES BALISTIQUES

1. La DSC a suivi les différentes phases du processus initié par l’OTAN pour rassembler les moyens de défense antimissile des différents Alliés au sein d’un système de défense cohérent qui puisse protéger les territoires, les populations et les forces des pays membres européens face aux menaces que font peser les missiles balistiques. En 2009, les États-Unis annonçaient dans cette perspective le lancement du programme d'approche adaptative phasée pour la défense antimissile en Europe (EPAA) visant à mettre des capteurs et systèmes d'armes dotés de capacités BMD à la disposition des Alliés de l'OTAN. L’EPAA, qui s’articule en trois phases, repose sur un centre de commandement OTAN implanté sur la base aérienne états-unienne de Ramstein, en Allemagne ; sur un radar de détection lointaine terre/mer/transportable de type AN/TPY-2 basé à Kürecik, en Turquie ; sur quatre destroyers américains de classe Aegis dotés de missiles SM3-block basés à Rota (Espagne) et enfin, sur deux installations Aegis Ashore implantées respectivement à Deveselu (Roumanie) et à Redzilowo (Pologne).
2. La capacité opérationnelle initiale (IOC) du système OTAN de défense contre les missiles balistiques (BMD) a été déclarée en 2016, au cours du sommet de Varsovie. Les premiers éléments opérationnels du système BMD de l’OTAN sont le site Aegis Ashore de Deveselu – inauguré en Roumanie le 18 décembre 2015 (Tudor, 2015) et qui assure la couverture anti-missiles balistiques pour l’Europe méridionale –, et le radar BMD de détection lointaine installé à Kürecik, en Turquie (NATO(a), 2016). Le commandement et le contrôle du site roumain ont été transférés à l’OTAN en août 2016, et cette installation reçoit dorénavant ses instructions de la cellule Opérations de défense antimissile balistique du QG du commandement aérien allié (HQ AIRCOM, 2016). Par ailleurs, mai 2016 a vu la mise en chantier du site Aegis Ashore qui opérera depuis Redzikowo, en Pologne (Gotkowska, 2016). Opérationnel en 2018, il appuiera la défense antimissile en Europe du Nord (Kacprzyk, 2016). Le développement des systèmes BMD de l’OTAN devra forcément s’accompagner d’investissements dans les réseaux C2, et l’Alliance a dès lors indiqué qu’elle projetait, au cours des trois prochaines années, investir 3 milliards d’euros dans différentes technologies de défense, notamment de type C2. Ce montant sera affecté pour moitié à des moyens de communication par satellite (NCIA, 2016).
3. Afin de devancer la réaction de Moscou face à l’évolution annoncée du système BMD de l’Alliance, l’OTAN a indiqué en termes très clairs, dans les Déclarations du sommet de Varsovie, que la BMD ne serait pas dirigée contre la Russie mais assurerait la défense contre des menaces potentielles n'émanant pas de la zone euro-atlantique. Pour atténuer les inquiétudes que pourrait susciter, en Russie, l’évolution du système, et dissiper tout malentendu quant à une exploitation de ce dernier à des fins offensives, les documents du sommet vont jusqu’à indiquer que sous sa forme actuelle, le dispositif n’est pas en mesure d’assurer une protection contre les forces nucléaires stratégiques russes, et que le statu quo nucléaire est donc préservé (NATO(a), 2016).

## H. La posture nuclÉaire de l’OTAN

1. Le risque de voir des armes nucléaires utilisées dans la région euro-atlantique n’a peut-être jamais été aussi élevé depuis la fin de la guerre froide. La partie de bras de fer dans laquelle la Russie et les États-Unis sont engagés depuis quelques temps aux niveaux régional et international est de plus en plus propice à des erreurs d’appréciation (Berls et Ratz, 2015). La politique de l’OTAN stipule que la probabilité d’un recours aux armes nucléaires en première frappe reste extrêmement peu vraisemblable, ce qui explique pourquoi l’arsenal nucléaire stationné en Europe est considérablement plus léger, numériquement parlant, qu’il y a quelques décennies. Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni conservent à ce jour leurs dispositifs de dissuasion indépendants, et restent intégrés à la posture de dissuasion stratégique globale de l’Alliance.
2. Des voix se font toutefois entendre en faveur d’un rôle accru pour les armes nucléaires dans la posture de dissuasion de l’OTAN (Kubiak et Meier, 2016 ; Larsen, 2016). Pour les partisans de cette approche, la modernisation des armes nucléaires doit prendre le pas sur leur réduction, et il conviendrait, pour asseoir la crédibilité du système en place et maintenir les compétences nécessaires, de miser sur la planification et les jeux de guerre. Les plus audacieux proposent de modifier les schémas de déploiement de l’OTAN. L’arsenal actuel se compose d’environ 180 bombes nucléaires à gravitation de type B61 réparties dans six bases en Belgique, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Turquie. De leur côté, les membres d’Europe occidentale, redoutant une course aux armements nucléaires et soucieux de ne pas provoquer la Russie, sont généralement favorables à un statu quo. D’après eux, un revirement radical de la posture nucléaire de l’OTAN aurait de graves incidences dont les effets seraient particulièrement perceptibles sur la relation de l’Alliance avec la Russie (Meier, 2016).
3. L’Acte fondateur OTAN-Russie de 1997 réaffirme, il est vrai, que l’OTAN ne projette pas de déployer des armes nucléaires sur le territoire des nouveaux membres. Mais aux yeux de la Russie, un simple renforcement conventionnel des capacités OTAN présentes dans ces pays constitue déjà une menace (Président de la Fédération de Russie, 2015). Dès lors, une politique nucléaire plus volontariste de l’OTAN pourrait compliquer, pour ne pas dire empêcher, le rétablissement d’un dialogue avec la Russie (Kubiak et Meier, 2016).
4. De son côté, le Kremlin a décidé, en matière nucléaire, de montrer sa force. Le président Vladimir Poutine a reconnu que les forces nucléaires russes avaient été mises en alerte lors de l’annexion de la Crimée (Withnall, 2015). Dans le même temps, les forces stratégiques nucléaires (fusées) de la Russie ont multiplié les exercices, tandis que des bombardiers sont venus tester les défenses aériennes des membres de l’OTAN (Pifer, 2015). Les décisions sur la posture nucléaire de l’OTAN seront influencées par la taille et la structure des forces nucléaires stratégiques russes, qui sont en train de se renforcer.
5. À bien des égards, les prises de position du sommet de Varsovie sur le rôle des armes nucléaires dans la politique de sécurité de l’OTAN restent très largement dans la ligne du concept stratégique de 2010 et de la revue de la posture de dissuasion et de défense (DDPR) de 2012. Le texte du communiqué diffusé à la fin du sommet livre néanmoins quelques éléments intéressants sur le rôle futur, l’implantation et l’utilisation potentielle des armes nucléaires. Ainsi, les participants au sommet de Varsovie, en rappelant que la posture de dissuasion nucléaire de l'OTAN repose en partie sur les armes nucléaires des États‑Unis déployées à l'avant en Europe, invitent à revenir sur la question du déploiement avancé d’armes nucléaires sur le Vieux Continent. Deuxièmement, il est question, dans les documents de Varsovie, d’élargir la participation des Alliés concernés aux arrangements pour le partage du fardeau dans le domaine nucléaire. Troisièmement, les documents laissent percer un certain pessimisme – et c’est là un fait nouveau – quant à l’adoption de mesures de maîtrise des armements qui permettraient, à terme, de réduire les stocks « sur la base d’une réciprocité » entre les Alliés et la Russie (« Nous regrettons que les conditions actuelles ne soient pas favorables à la concrétisation du désarmement »).

# V. Perceptions et rÉponse de la Russie

 **A. ÉVOLUTION DES PERCEPTIONS, DE LA LÉGISLATION ET DE LA DOCTRINE MILITAIRE**

1. L’adaptation opérée récemment par l’OTAN est perçue comme dangereuse par la Russie, qui l’assimile souvent à une violation du droit international. Cette vision résolument relayée par les milieux politiques et militaires ainsi que par les spécialistes de la question (Sikorski, 2015 ; Polunin, 2016), est également celle exposée dans la Stratégie de sécurité nationale russe de 2015 (The Kremlin, 2015). Prenant appui sur cette vision de la menace, Moscou prône une « réponse complexe » (*Russian Institute of Strategic Studies*, 2015). Le rôle croissant de la puissance militaire dans la réflexion en matière de politique étrangère a été consacré par des changements législatifs. On pense notamment à l’amendement, en 2009, de la Loi sur la défense, qui élargit les motifs légaux justifiant l’envoi de forces armées à l’étranger en ajoutant, à la lutte contre le terrorisme et au maintien de la paix, la réponse à des attaques à l’encontre de ressortissants russes à l’étranger et l’aide destinée à repousser ou à prévenir une attaque que la Russie pourrait apporter en réponse à la demande d’un État.
2. Dans ses publications et ses prises de position en matière de défense stratégique, Moscou indique que les guerres conventionnelles et hybrides du présent et du futur exigent des forces correctement entraînées et rapidement déployables, appuyées par une prise de décision rapide et une coordination interinstitutionnelle. Cette évolution traduit l’abandon de l’ancienne approche, qui privilégiait le nombre, au profit de forces armées équipées de systèmes complexes capables de réagir à un environnement de sécurité plus dynamique. Ainsi, la Crimée fut l’occasion pour la Russie de démontrer son aptitude à déployer rapidement, sur ses frontières et pour plusieurs mois, des forces spéciales, aéroportées et d’infanterie navale, ainsi que des soldats en masse (entre 40 000 et 90 000 hommes et femmes), tandis que la Syrie a mis en exergue sa capacité d’envoyer des troupes et de mener des opérations interarmées complexes bien au-delà de ses frontières.

 **B. MODERNISATION DES FORCES ARMÉES**

1. Afin de pouvoir maintenir cette nouvelle posture militaire dans la durée, il a fallu moderniser en profondeur toutes les branches des forces armées russes. Le programme national d’armement pour la période 2011-2020 prévoyait une enveloppe de 700 milliards de dollars qui devait permettre à Moscou de porter la part des armes de pointe dans son arsenal à 30 % pour 2015, puis à 70-80 % pour 2020[[5]](#footnote-5). Or, l’objectif intermédiaire était déjà dépassé dès 2015 (Klein, 2016 ; International Institute for Strategic Studies, 2016). Compte tenu du climat économique actuel en Russie, et en particulier des sanctions décrétées à l’encontre de Moscou et de l’effondrement des cours du pétrole, on peut toutefois s’attendre – comme l’a reconnu le ministre de la défense Sergeï Choïgou lui-même (TASS (c), 2015) – à une révision à la baisse de ce financement, ce qui devrait se traduire par l’élagage de certains programmes non essentiels, leur prolongation au-delà de l’échéance de 2020, voire leur annulation pure et simple (*International Institute for Strategic Studies*, 2016). Il n’empêche que même si le programme d’armement ne se concrétise pas dans tous ses aspects, les forces russes sont dorénavant dotées d’une capacité de combat impressionnante (Klein, 2016).
2. L’armée de terre est en train de se doter de matériels qui devraient lui permettre d’opérer dans des environnements à la fois très différents et difficiles allant des déserts du Moyen-Orient à l’espace post-soviétique en passant par l’Arctique. Priorité est donnée, outre les chars T-14 à blindage lourd très manœuvrables (Franko et Varagis, 2015) et d’autres véhicules de pointe[[6]](#footnote-6), aux systèmes de missiles comme le S-400[[7]](#footnote-7) (portée de 400 km) et l’Iskander-M modernisé (portée de 500 km) (TASS(c), 2015), capables tous deux de frapper des objectifs en profondeur sur le territoire européen (Farley, 2014).
3. S’agissant de la modernisation des forces aériennes russes, Moscou a mis en service une flotte de nouveaux appareils de chasse et de bombardiers, ainsi que des drones destinés à des missions autres que de combat. Les forces nucléaires stratégiques et les capacités de défense aérienne reçoivent une attention toute particulière (Klein, 2016). Malgré certains problèmes techniques, la Russie a progressé dans la mise au point de son système spatial uni faisant appel à des satellites pour la détection de missiles nucléaires[[8]](#footnote-8). Elle a également renforcé ses forces de fusées stratégiques en déployant, aux côtés des missiles Topol-M déjà en service, plus de 30 missiles balistiques intercontinentaux YARS pouvant être montés sur véhicules routiers ou basés en silos (TASS(d), 2015 ; *International Institute for Strategic Studies*, 2016). Les deux autres composantes de la triade nucléaire ont été renforcées respectivement par dix bombardiers (TU 160 et 95) et par huit sous-marins nucléaires, dont deux sont déjà en service. Toutes ces mesures répondent, affirme Moscou, à la mise en œuvre par les États-Unis et l’OTAN du plan d’action « réactivité », au lancement du concept de frappe globale rapide et au projet de déploiement d’armes dans l’espace (The Kremlin, 2015).

 **C. RENFORCER LA PRÉPARATION AU COMBAT**

1. S’agissant de la préparation au combat, Moscou s’attache à réaliser d’importants changements structurels et à accélérer la cadence des entraînements. Ainsi, la Russie procède à d’importants investissements dans des systèmes C2 modernes, et a réorganisé chacun de ses cinq districts militaires en y intégrant un commandement stratégique opérationnel interarmées, de manière à améliorer la prise de décisions. Le nouveau Centre national de défense implanté à Moscou permet de disposer d’une connaissance de la situation en temps réel et facilite une coordination centralisée durant les opérations (The Kremlin, 2014 ; *International Institute for Strategic Studies*, 2016). Le concept de commandement unifié a été mis à l’épreuve pour la première fois au cours d’exercices menés le long de la frontière occidentale, et qui réunissaient des forces terrestres, aéroportées et navales ainsi que des troupes d’infanterie (*International Institute for Strategic Studies*, 2016). En temps de crise, la prise de décision centralisée pourrait conférer à Moscou un avantage temporel sur l’OTAN, qui favorise une structure de décision basée sur le consensus (Klein, 2016).
2. Les frontières occidentale et méridionale bénéficient d’une attention toute particulière. L’année 2015 a vu l’arrivée, dans le district militaire occidental, de la nouvelle 1ère armée de blindés et d’une trentaine d’unités militaires de divers type (TASS(a), 2016), qui ont porté à trois le nombre d’armées présentes dans la région (*Ministry of Defence of the Russian Federation*, 2015). Trois nouvelles divisions et l’infrastructure correspondante viendront les rejoindre en 2016 (TASS(b), 2016). La Russie a par ailleurs renforcé sa présence militaire en Crimée, modernisé sa flotte en mer Noire et mené à terme l’intégration des unités militaires ukrainiennes autrefois basées dans la région (*International Institute for Strategic Studies*, 2016). Ces mesures justifiées, selon Moscou, par le renforcement militaire dans la partie orientale du territoire de l’OTAN montrent bien que la Russie cherche à renforcer ses capacités et à relever son niveau de préparation sur sa frontière occidentale (Klein, 2016 ; TASS(a), 2016).
3. Avec une armée forte de plus de 352 000 militaires professionnels (TASS(c), 2015), la Russie a, pour la première fois, atteint le rapport de deux soldats professionnels pour un appelé (Klein, 2016). Ces professionnels servent principalement dans les forces d’élite, comme les troupes d’assaut aéroportées, les forces d’opérations spéciales et les unités sous-marines. Le nombre de réservistes, en très forte baisse, est passé de 20 millions en 2008 à 2 millions en 2014. En dépit de cette professionnalisation, les forces armées russes ne pourraient toujours pas fonctionner correctement en l’absence de service obligatoire, car les appelés sont chargés de nombreuses fonctions essentielles de soutien et d’autres tâches secondaires (*International Institute for Strategic Studies*, 2016).
4. Des exercices planifiés et des exercices-surprises fréquents permettent de maintenir ces forces modernisées à un niveau de préparation élevé. En 2015, 30 % des exercices militaires menés par la Russie étaient de type interarmées. Le plus important d’entre eux, *Tsentr 2015* a réuni environ 95 000 soldats, 7 000 pièces d’équipement et 150 avions de chasse, soit nettement plus que les 9 400 soldats qui avaient participé à la version 2013 de ce même exercice (Proshkine, 2015). Les scénarios d’entraînement portaient aussi bien sur la contre-insurrection et la lutte contre le terrorisme que sur les débarquements amphibies et aéroportés à l’appui d’attaques aériennes et terrestres conventionnelles de grande envergure. Le renforcement de la mobilité stratégique, l’amélioration du commandement et du contrôle et le renforcement de la puissance de feu ont reçu une attention particulière (Klein, 2016).
5. Plusieurs dizaines d’exercices nationaux de grande envergure associant différents types de forces sont planifiés tout au long de l’année 2016. Le plus important d’entre eux, *Kavkaz* (Caucase), a eu lieu en septembre 2016 (plus de 120 000 personnes militaires et civils ont pris part à l'exercice). Il aura pour objectif de tester l’aptitude de forces interarmées à opérer et à se déplacer rapidement sur de longues distances dans un environnement disputé (Proshkine, 2015). La Russie va par ailleurs organiser toute une série d’exercices internationaux avec l’Organisation du traité de sécurité collective et l’Organisation de coopération de Shangaï, ainsi que des exercices bilatéraux avec des pays comme l’Inde, le Pakistan et le Vietnam. Enfin, la pratique des exercices-surprises sera maintenue en 2016.

 **D. LES BULLES A2/AD ET LES RÉPONSES DU SOMMET DE VARSOVIE**

1. Afin d’entraver la liberté de mouvement des forces de l’OTAN sur le flanc est de l’Alliance, la Russie maintient de vastes zones, ou « bulles », de déni d’accès et d’interdiction de zone autour des pays baltes, de la mer Noire, de la Méditerranée orientale et de l’Arctique. Grâce à ces bulles A2/AD, Moscou est en mesure de restreindre l’accès aérien, terrestre et maritime à ces régions. Dans le communiqué du sommet de Varsovie, l’OTAN exprime sa préoccupation face à cette évolution, et déclare qu’elle ne peut accepter qu’un adversaire potentiel empêche ou limite la capacité des forces terrestres, aériennes et navales de l’Alliance de se diriger vers, ou de se déplacer dans, n’importe quelle partie du territoire de l’Alliance (NATO(a), 2016).
2. Les zones d’exclusion A2/AD mises en place par la Russie se répartissent géographiquement comme suit :
* C’est dans la **région de la Baltique** – et plus particulièrement aux alentours de la Lituanie, de la Lettonie et de l’Estonie via la Pologne – que la Russie remet le plus gravement en question la liberté de mouvement des forces de l’OTAN (Jones, 2016). L’empreinte relativement légère de l’OTAN dans cette région ainsi que l’isolement géographique des États baltes accentuent encore cette menace. Comme l’OTAN ne dispose pas, à l’est de l’Allemagne, de forces à l’avant et de stocks prépositionnés significatifs, elle éprouverait des difficultés, face aux capacités A2/AD regroupées par Moscou dans son district militaire occidental ainsi qu’à Kaliningrad, au Belarus et en mer Baltique, à renforcer les États baltes suffisamment vite (notamment par l’étroite trouée de Suwalki, entre Kaliningrad et le Belarus) pour empêcher une victoire rapide de la Russie.
* Bien que relativement vulnérable en tant que telle, Kaliningrad est fortement militarisée. L’enclave dispose de radars côtiers pouvant être reliés à des batteries mobiles de missiles antinavires K-300P Bastion-P basées à terre, qui sont équipées des missiles Oniks P-800 supersoniques (Mach 2,5+) à trajectoire rasante (Majumbar(a), 2016). Kaliningrad est également équipée du S-400 Triumph d’une portée opérationnelle de 400 km. Avec les armes offensives de Kaliningrad – elles-mêmes défendues par lance-missiles Pantsir-S –, Moscou transforme de facto de vastes pans de l’espace aérien lituanien et polonais en zones d’exclusion aérienne pour aéronefs conventionnels non furtifs (Majumbar(b), 2016). Après avoir déjà déployé temporairement à deux reprises des missiles Iskander d’une portée de 500 km à capacité nucléaire à Kaliningrad, les autorités russes annoncent un déploiement permanent d’ici à 2019 en réponse au projet d’installation, en Roumanie et en Pologne, de la capacité BMD de l’OTAN fournie par les États-Unis. Il faudrait, à supposer que l’OTAN veuille, constituer les capacités nécessaires pour prendre cette bulle A2/AD de vitesse, que l’Alliance renforce ses moyens – forces et matériels – déployés à l’avant.
* S’agissant de la **région de la mer Noire**, la Russie a déployé, dans la péninsule de Crimée, un système de missiles antinavires Bastion-P basé à terre équipé de missiles Oniks P-800 et de systèmes de missiles sol-air S-300 PMU, tous reliés à des radars côtiers. Moscou a également déployé dans la région des bombardiers Tu-22M3 de type Backfire, ainsi que des Tu-142 et des Iliouchine II-38 de lutte anti-sous-marine et de patrouille maritime. Le Tu-22M3 peut emporter jusqu’à 10 missiles Raduga Kh-15 ou jusqu’à trois missiles Raduga Kh-22 conçus pour mettre en échec des systèmes de défense aérienne avancés et capables d’emporter des charges nucléaires (Manea & Visan, 2015). Le déploiement de ces moyens a ouvertement commencé, mais tous les sites ne sont pas encore prêts à accueillir ces installations. La Russie a par ailleurs déployé des systèmes de missiles S-400 en Crimée en août 2016 (Reuters, 2016), accélérant ainsi la militarisation de la péninsule. Renforçant son emprise, Moscou a également acheminé des systèmes de missiles S-300 sur sa 102e base militaire, en Arménie, étendant ainsi la couverture de ses moyens A2/AD sur la partie orientale de la mer Noire, la Géorgie et l’est de la Turquie (Abrahamyan, 2016). La Russie a l’intention, d’ici à 2020, d’investir 2,3 milliards de dollars supplémentaires dans la flotte de la mer Noire, laquelle devrait comporter à cette date 80 bâtiments supplémentaires (Manea & Visan, 2015). Malgré certains retards, la flotte dispose actuellement d’une capacité A2/AD impressionnante sous la forme de simples mines à contact ainsi que de missiles de croisière antinavires basés à terre, à lanceur aérien ou embarqués sur sous-marins. D’ici à 2018, la flotte devrait recevoir six nouvelles frégates de classe Amiral Grigorovitch et six nouveaux sous-marins de classe Varshavyanka. À titre de comparaison, la 6e flotte des États-Unis basée en Italie ne comportait, en 2015, qu’un seul bâtiment de commandement et quatre destroyers (Altman, 2015).
* Même si cette bulle A2/AD déborde sur le territoire de l’Alliance en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie, elle n’empêchera pas l’OTAN de diriger des renforts vers ces pays en cas de conflit ouvert, car tous trois sont desservis par des itinéraires alternatifs. Autrement dit, le dispositif A2/AD de la Russie en mer Noire, malgré son important potentiel défensif et bien que susceptible, politiquement parlant, d’intimider les pays bordant la mer Noire, ne menace pas de faire disparaître les défenses de l’OTAN dans la région. Certaines sources indiquent toutefois que la Russie a déployé, ou projette de déployer, des missiles Iskander à capacité nucléaire en Crimée (Wilson 2016), et ce en réponse, dit-on, à l’installation BMD de l’OTAN dorénavant opérationnelle (IOC) implantée à Deveselu, en Roumanie. On peut objecter que même si ces missiles devaient être déployés en Crimée, ils ne pourraient, vu leur portée officielle (500 km) atteindre la base en question. Par ailleurs, si la Russie devait, pour contourner cet écueil, accroître la portée desdits missiles, elle se placerait en violation directe du Traité de 1987 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), qui bannit tous les missiles balistiques et de croisière basés à terre dont la portée est comprise entre 500 et 5 500 km (Felgenhauer, 2016 ; Woolf, 2015).
* La **Méditerranée orientale** est couverte par la bulle A2/AD navale et de surface créée par les missiles de croisière antinavires Yakhont déployés en Syrie (Altman, 2015). En outre, d’après la télévision russe, la base aérienne de Hmeimim a reçu des systèmes de missiles S-400 après qu’un chasseur russe eut été abattu le 24 novembre (*Russia Today*, 2015). Diverses sources indiquent par ailleurs que la Russie a déployé au moins un système de missiles Iskander à Hmeimim en 2016, bien que l’on ne sache pas s’il s’agit de la version balistique ou de croisière (Binnie, 2016). Cette bulle A2/AD en Syrie a plutôt fait ses preuves : il suffit en effet de constater que la flotte de la mer Noire accède assez facilement à Tartous en temps de paix et que la Russie a déjà fait usage de ses missiles à lanceur sous-marin contre les forces opposées à Assad. Et la présence maritime relativement peu importante de l’OTAN en Méditerranée vient encore renforcer ce constat.
* La consolidation par la Russie de ses capacités A2/AD dans **l’Arctique** s’inscrit dans le cadre de son projet plus vaste visant à reprendre pied, militairement parlant, dans le Grand Nord. En décembre 2015, on apprenait par voie de presse que Moscou avait déployé deux systèmes de missiles S-400 sol-air à longue portée en Nouvelle-Zemble ainsi que dans le port iakoute de Tiksi, et d’autres sources font état de la présence de missiles S-300 dans l’archipel François-Joseph, sur les îles de Nouvelle-Sibérie, en Nouvelle-Zemble et en Terre du Nord (Coffey, Kochis, 2016). Ces sites sont protégés par des systèmes mobiles de défense aérienne de courte portée Pantsir-S1 équipés de lanceurs de missiles sol-air Igla-S et d’affûts bi-tubes Djigit de 30 mm. Moscou a également installé en Nouvelle-Zemble des complexes Bastion-P équipés de missiles de croisière antinavires Yakhont P-800. L’installation de nouvelles bases militaires avancées a par ailleurs contribué à rétablir sur la totalité de la côte septentrionale la couverture radar perdue dans les années 1990. La flotte du Nord regroupe aujourd’hui deux tiers environ de la marine russe, et le théâtre arctique accueille des déploiements permanents de sous-marins et d’autres bâtiments navals dotés de capacités antinavires et anti-aériennes, comme le sous-marin nucléaire d’attaque Severodvinsk.
* Pour l’heure, l’évolution de la situation dans l’Arctique présente nettement moins d’importance pour l’Alliance que l’accumulation de forces similaires constatée dans la région de la Baltique. Cela dit, les Alliés ne partagent pas tous une même évaluation de cette menace : ainsi, la Norvège se montre plus intransigeante et souhaite que l’OTAN s’investisse plus énergiquement dans cette question, tandis que le Canada, tout en partageant les préoccupations d’Oslo, préférerait envisager la sécurité arctique en dehors du cadre de l’OTAN (Coffey, Kochis, 2016). Quoiqu’il en soit, les forces russes présentes dans la région dépassent très largement celles de tous les membres de l’OTAN réunis (Ernst, 2015), et le communiqué du sommet du pays de Galles, pas plus que celui du sommet de Varsovie, ne font figurer l’Arctique au nombre des priorités.

**Les réponses du sommet de Varsovie**

1. Les efforts déployés par la Russie pour réunir de gros moyens A2/AD sur le flanc est comportent de graves retombées d’ordre stratégique pour l’Alliance. L’OTAN ne peut en effet continuer à garantir la sécurité sur l’ensemble de sa zone si elle n’est pas en mesure de déplacer des forces en direction ou à l’intérieur du territoire allié. Dès lors, l’Alliance a annoncé à Varsovie qu’hormis la présence renforcée à l’avant qui doit lui permettre, à l’aide de forces et d’armes supplémentaires, de renforcer le soutien des États baltes et de la Pologne (voir plus haut), elle prenait également l’engagement de *projeter la stabilité*.
2. D’après les documents issus du sommet, l’aptitude de l’Alliance à projeter la stabilité ne passera pas seulement par une amélioration de la compréhension régionale et de la connaissance de la situation, mais également par un renforcement des capacités navales et par une vision stratégique englobant les partenaires. Le rôle stratégique dévolu aux capacités maritimes pour garantir la liberté de mouvement des Alliés est mis en exergue dans le rapport 2016 de la DSCFC intitulé [*L’OTAN et le rôle de la puissance navale dans l’avenir*](http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=4278). La capacité de l’OTAN à mener des exercices et à déployer des moyens maritimes plus conséquents et plus performants dans les mers stratégiques bordant le flanc est de l’Alliance traduit clairement son aptitude à projeter la force, ainsi que sa détermination à ne pas se laisser intimider par des démonstrations de force dans les zones internationales bordant des pans significatifs de son territoire.
3. Il a notamment été fait état, durant le sommet de Varsovie, des efforts déployés par l’Alliance pour projeter la stabilité en mer Égée et en mer Noire, voire en Méditerranée centrale – le Canada, l’Allemagne, la Grèce, l’Italie, la Pologne, l’Espagne, la Turquie, le Royaume-Uni et les États-Unis ont d’ailleurs tous revu leurs contributions maritimes à la hausse dans ces différentes régions. La déclaration du sommet évoque par ailleurs le passage officiel de *Active Endeavour*, l’opération que l’OTAN mène de longue date en Méditerranée au titre de l’article 5, à *Sea Guardian*, une opération de sûreté maritime ne relevant pas de l’article 5. L’élargissement de l’opération montre que les pays sont conscients, face à l’éventail des défis de sécurité auxquels l’Alliance est aujourd’hui confrontée, de la nécessité de renforcer le rôle des moyens navals de l’OTAN et partant, la sécurité de manœuvre maritime.
4. Enfin, de nombreux partenaires stratégiques de l’OTAN situés à la périphérie de ces zones stratégiques sont menacés par les nouveaux moyens A2/AD mis en place par la Russie, ou se trouvent potentiellement à la portée de ces derniers, ce qui plaide en faveur d’une « approche plus stratégique, plus cohérente et plus efficace des partenariats », de l’Arctique jusqu’à la Méditerranée en passant par le Caucase. À titre d’exemple, l’île suédoise de Gotland échappe à la bulle A2/AD russe dans la région de la Baltique. Y déployer des capacités amies anti-accès limiterait notablement l’aptitude de Moscou à imposer une bulle d’interdiction de zone dans cette zone, et l’empêcherait dès lors d’isoler les pays baltes du reste de l’Alliance – en soi, une excellente raison d’approfondir le partenariat entre l’OTAN et la Suède (Krishna, 2016).

# VI. Conclusions provisoires

1. L’OTAN doit, plus que jamais depuis la fin de la guerre froide, faire savoir en termes forts qu’elle a la volonté et les moyens de mener à bien une politique de défense collective à la fois performante et crédible. Au final, l’engagement de l’OTAN au sens de l’article 5 ne sera crédible que s’il existe une volonté politique de recourir à la force pour défendre le territoire de tous les membres de l’OTAN, sans pour autant oublier les principes de l’article 3. Comme nous l’avons souligné dans ce rapport, l’Alliance a procédé à des ajustements significatifs depuis 2014, passant de mesures de réassurance prises en urgence au sommet du pays de Galles à un système de dissuasion consolidé, moderne, souple et mobile. En redirigeant les priorités vers des forces NRF robustes et préparées et en mettant dorénavant l’accent sur une présence avancée renforcée le long du flanc est, le dispositif de dissuasion de l’après-Varsovie témoigne de la crédibilité de l’Alliance et de son attachement à l’article 5 du Traité de Washington.
2. Étant donné la diversité des menaces symétriques et asymétriques auxquelles l’Alliance se voit confrontée sur ses flancs est et sud, il est essentiel qu’elle puisse s’appuyer, pour garantir l’intégrité territoriale de l’Alliance et préserver les intérêts de l’Alliance, sur une gamme de capacités allant des moyens conventionnels à des capacités nucléaires, en passant par la défense antimissile. La nature évolutive des menaces en ce XXIe siècle fait ressortir tout l’importance de forces conventionnelles très mobiles et particulièrement performantes, à même de contrer les menaces pesant sur l’Alliance, et ce d’où qu’elles viennent – impératif qui a été mis en avant par l’Alliance tant au pays de Galles qu’à Varsovie.
3. Dès lors, il est temps, pour l’Alliance, de revenir à l’essentiel. Alors que, tout au long de ses 40 premières années d’existence, l’OTAN a mis l’accent sur la défense collective, les 25 années qui ont suivi ont été consacrées à mettre soigneusement au point un arsenal de moyens permettant de répondre aux crises et d’œuvrer en coopération avec les partenaires dans le cadre d’opérations menées dans le proche voisinage ou loin du territoire de l’Alliance. Simultanément, l’Alliance élargissait et approfondissait son champ d’action. Le panorama actuel de la menace exige qu’elle soit présente simultanément sur les fronts de la défense collective et de la dissuasion, et qu’elle puisse en même temps assurer des fonctions de réponse aux crises et de sécurité en coopération. Autrement dit, et à de nombreux égards, qu’elle prenne en charge l’ensemble du spectre en matière de sécurité.
4. Les mesures à prendre à cette fin sont évidentes. Premièrement, il faut que chaque État membre renforce la défense collective au travers d’investissements pour la défense sur son territoire et dans sa région, et en contribuant à l’Alliance en tant que telle. L’état de préparation et la résilience ne pourront en effet s’améliorer que moyennant une nouvelle prise de conscience de l’importance de la solidarité face à toute une série de défis qui, s’ils touchent chaque État membre d’une manière différente, n’en affectent pas moins l'approche que chacun d'eux a de la paix et de la stabilité sur son territoire.
5. Il faudra, pour consolider la défense collective, que les Alliés revoient à la hausse les investissements dans leurs institutions de défense respectives. Le quadruplement du financement octroyé à l’Initiative de réassurance pour l’Europe montre clairement que les États-Unis restent investis dans la sécurité européenne. Une Initiative de réassurance pour les États-Unis menée, cette fois, par les membres européens serait un bon moyen pour ces derniers d’afficher leur volonté collective de contrebalancer l’engagement des États-Unis par une participation plus active à la sécurité pure et dure. C’est là une condition essentielle pour une préparation et une dissuasion effectives et soutenables à l’échelle de l’Alliance.
6. Deuxièmement, malgré les divergences de vues sur la politique OTAN-Russie, l’unité reste la seule option. Nous devons, en tant qu’Alliés réunis à 28 autour d’une même table, continuer d’insister sur le fait que recourir à la force pour modifier les frontières politiques en Europe met la paix et la sécurité en péril sur l’ensemble du continent. La problématique de l’Ukraine doit être maintenue à l’ordre du jour et il faudra, dans ce contexte, trouver un moyen de relancer le dialogue avec la Russie, dans le but, certes, de l’amener à honorer sa part des engagements de Minsk, mais aussi de parvenir à un consensus sur une marche à suivre pragmatique, et de pouvoir travailler avec elle sur des thèmes communs touchant à la sécurité mondiale, comme la montée du fléau qu’est le terrorisme.
7. Troisièmement, une action collective en faveur d’un cadre pluriel et global pour la sécurité dans le voisinage méridional de l’OTAN est absolument indispensable. Chaque État membre doit apporter à la table de nouvelles idées pour une action collective plus efficace face aux défis présents dans cette région – qu’il s’agisse d’un meilleur partage du renseignement, de partenariats plus globaux avec les États de la région et les organisations internationales ou d’efforts concertés de renforcement capacitaire dans des pays comme la Libye.
8. Quatrièmement, l’Alliance doit continuer à concrétiser les promesses faites aux partenaires durant les sommets du pays de Galles et de Varsovie, s’agissant notamment des partenariats renforcés. Il lui faudra également réaffirmer la politique de la porte ouverte, et délivrer ainsi aux opinions publiques intérieures et extérieures un message fort propre à renforcer sa crédibilité.
9. Toutes les recommandations énoncées ci-dessus mettent en exergue le message crucial que les membres de cette Assemblée devront emporter avec eux et faire passer auprès de leurs électorats et gouvernements respectifs, à savoir que la solidarité constitue, pour l’OTAN, la seule réponse aux défis sécuritaires du XXIe siècle.

# ANNEXES : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**ANNEXE A VENTILATION DES CONTRIBUTIONS DE TROUPES AU TITRE DE LA DÉFENSE RENFORCÉE A L’AVANT**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Estonie** | **Lettonie** | **Lituanie** | **Pologne** |
| **Pays-cadre (nombre d’hommes et femmes)** | Royaume-Uni (500) | Canada (450) | Allemagne (600) | États-Unis (1 000) |
| **Autres pays fournisseurs de troupes (nombre d’hommes et femmes)** | Danemark (200)France (150) | Pologne (150)Italie, Slovénie, Portugal (non confirmé) | Norvège (200), Pays-Bas (100-150),Belgique (150),Croatie (150),Luxembourg (50),France (150 en 2018, non confirmé) | Royaume-Uni (150),Roumanie (150) |

**ANNEXE B PRÉVISIONS DES DÉPENSES DE DÉFENSE POUR 2016 (en % du PIB, prix de 2010)**

****

**ANNEXE C PRÉVISIONS DES DÉPENSES AU TITRE DES ÉQUIPEMENTS POUR 2016 (en % des dépenses de défense, prix de 2010)**

****

**ANNEXE D CHIFFRES CLÉS DES DÉPENSES DE DÉFENSE POUR 2016**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Pays** | **Dép. de défense en % du PIB (2016), chiffres estimatifs**  | **Évolution annuelle réelle (en %)**  | **% des dépenses de défense au titre des équipements** |
| **Albanie** | 1,21 | +7,95 | 7,81 |
| **Belgique** | 0,85 | -5,30 | 2,17 |
| **Bulgarie** | 1,35 | +6,21 | 12,55 |
| **Croatie** | 1,23 | -8,80 | 8,27 |
| **République tchèque** | 1,04 | +0,29 | 7,23 |
| **Danemark** | 1,17 | +4,32 | 12,41 |
| **Estonie** | **2,16** | +6,50 | 13,50 |
| **France** | 1,78 | +0,64 | **24,51** |
| **Allemagne** | 1,19 | +2,08 | 13,67 |
| **Grèce** | **2,38** | -0,07 | 14,91 |
| **Hongrie** | 1,01 | +9,33 | 13,00 |
| **Italie** | 1,11 | +10,63 | **20,24** |
| **Lettonie** | 1,45 | +42,31 | 17,86 |
| **Lituanie** | 1,49 | +34,13 | **27,65** |
| **Luxembourg** | 0,44 | +5,75 | **32,82** |
| **Pays-Bas** | 1,17 | +2,27 | 14,43 |
| **Norvège** | 1,54 | +5,45 | **25,60** |
| **Pologne** | **2,00** | -7,80 | **25,79** |
| **Portugal** | 1,38 | +5,68 | 9,43 |
| **Roumanie** | 1,48 | +6,47 | **26,13** |
| **République slovaque** | 1,16 | +4,85 | 19,12 |
| **Slovénie** | 0,94 | +1,46 | 1,17 |
| **Espagne** | 0,91 | +0,62 | 15,23 |
| **Turquie** | 1,56 | -3,23 | **23,58** |
| **Royaume-Uni** | **2,21** | +7,44 | **23,41** |
| **Europe** | *1,46* | *+2,97* |  |
| **Canada** | 0,99 | +3,33 | 18,06 |
| **États-Unis** | **3,61** | +2,49 | **25,03** |
| **Amérique du Nord** | *3,36* | *+2,52* |  |
| **OTAN - Total** | *2,46* | *+2,65* |  |

Les chiffres en gras indiquent que les pays concernés se sont conformés aux directives de l’OTAN dans le cadre de l’engagement 2&20.

# BibliographIE

Abrahamyan, Eduard, "Russia Newest A2/AD Sphere: The South Caucasus?," *The National Interest*, 19 juin 2016, <http://nationalinterest.org/print/feature/russias-new-a2-ad-sphere-the-south-caucasus-16641>

Altman, Jonathan, "Russian A2/AD In The Eastern Mediterranean: A Growing Risk," *Naval War College Review*, 2015, https://www.usnwc.edu/getattachment/4ac8b59c-4634-44b3-af06-dee0203d6c67/Russian-A2-AD-in-the-Eastern-Mediterranean---A-Gro.aspx

Assemblée parlementaire de l’OTAN (AP-OTAN), [résolution 414](http://www.nato-pa.int/shortcut.asp?FILE=3797), novembre 2014,

<http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=3459>

Assemblée parlementaire de l’OTAN (AP-OTAN), [résolution 423](http://www.nato-pa.int/shortcut.asp?FILE=4173), octobre 2015

 <http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=3742>

Berls, Robert E. Jr.; Ratz, Leon, “Rising Nuclear Dangers: Assessing the Risk of Nuclear Use in the Euro-Atlantic Region,” *Nuclear Threat Initiative*, octobre 2015, <http://www.nti.org/media/pdfs/NTI_Rising_Nuclear_Dangers_Paper_FINAL.pdf?_=1443443566>

Binnie, Jeremy, "Iskander missile launcher spotted in Syria," *IHS Defense Weekly*, 31 mars 2016, http://www.janes.com/article/59182/iskander-missile-launcher-spotted-in-syria

Braw, Elisabeth, “A Schengen Zone for NATO: Why the Alliance Needs Open Borders for Troops,” *Foreign Affairs*, 6 juin 2016.

Brzezinski, Ian, “The European Reassurance Initiative's One Year Anniversary: Mixed Results,” *The Atlantic Council*, 3 juin 2015, <http://www.atlanticcouncil.org/blogs/natosource/the-european-reassurance-initiative-s-one-year-anniversary-mixed-results>, janvier 2016

Carter, Ashton, “Remarks Previewing the FY 2017 Defense Budget,” U.S. Department of Defence, 2 février 2016, http://www.defense.gov/News/Speeches/Speech-View/Article/648466/remarks-previewing-the-fy-2017-defense-budget

Chollet, Derek, “After Ukraine, NATO’s Chance for a New Normal,” Defense One, 18 juin 2015, <http://www.defenseone.com/ideas/2015/06/natos-leaders-have-chance-create-new-normal/115753/>

Coffey, Luke; Kochis, Daniel, "NATO Summit 2016: Time for an Arctic Strategy," The Heritage Foundation, 16 juin 2016, http://www.heritage.org/research/reports/2016/06/nato-summit-2016-time-for-an-arctic-strategy

Conley, Heather A.; Hicks, Kathleen H., “Evaluating Future U.S. Army Force Posture in Europe,” *Center for Strategic and International Studies*, Phase I Report, février 2016

Daalder, Ivo, “What the Libya Operation Teaches Us about NATO,” Speech to the University of Maryland, School of Public Policy, 28 février 2012. [www.nato.usmission.gov/ambassador-speeches/what-the-libya-operation-teaches-us-about-nato.html](http://www.nato.usmission.gov/ambassador-speeches/what-the-libya-operation-teaches-us-about-nato.html).

Ernst, Douglas, "U.S. cedes Arctic to Russia: ‘We’re not even in the same league’ says Coast Guard Chief," *The Washington Times*, 8 juillet 2015 http://www.washingtontimes.com/news/2015/jul/8/us-cedes-arctic-russia-were-not-even-same-league-s/?utm\_source=RSS\_Feed&utm\_medium=RSS

Farley Robert, “Five Russian Weapons of War NATO Should Fear,” *The National Interest*, 6 juillet 2014, <http://nationalinterest.org/feature/five-russian-weapons-war-nato-should-fear-10816>

Felgenhauer, Pavel, "INF Treaty Increasingly in Danger, as Russia Balks at New Missile Defense Base in Romania," The Jamestown Foundation, 12 mai 2016, http://www.jamestown.org/programs/edm/single/?tx\_ttnews%5Btt\_news%5D=45425&cHash=f2fa422df24e6280052164e410467a72#.V6S2KI7vMdU

Ferdinando, Lisa, “Breedlove: Russia, Instability Threaten U.S., European Interests,” *DoD News, Defense Media Activity* (U.S. Department of Defense), 25 février 2016

Flockhart, Trine, “Preparing for NATO’s Warsaw Summit: The Challenges of Adapting to Strategic Change,” Danish Institute of International Studies, décembre 2015, http://pure.diis.dk/ws/files/368155/DIIS\_RP\_2015\_16\_WEB.pdf

Franko, Blake, Nicholas Varagis, “Russia's Armata T-14 Tank: A Super Weapon?,” *The National Interest*, 11 mai 2015, http://nationalinterest.org/blog/russias-armata-t-14-tank-super-weapon-12861

Frear, Thomas; Kulesa, Lukasz; Kearns, Ian, “Dangerous Brinkmanship: Close Military Encounters Between Russia and the West in 2014,” *European Leadership Network*, novembre 2014

Glatz, Rainer; Zapfe, Martin, “NATO Defence Planning between Wales and Warsaw,” *Stiftung Wissenschaft und Politik*, janvier 2016

Gotkowska, Justyna, "NATO’s Eastern Flank — a new paradigm," Centre for Eastern Studies, 13 juillet 2016, http://www.osw.waw.pl/en/publikacje/analyses/2016-07-13/natos-eastern-flank-a-new-paradigm

International Institute for Strategic Studies (Institut international d’études stratégiques), “The Military Balance 2016,” Chapter 5: Russia and Eurasia, février 2016

Jones, Sam, "Estonia Calls for Patriot shield to deter Russia in Baltic region," *Financial Times*, 26 mai 2016, http://www.ft.com/cms/s/0/b9453544-228c-11e6-9d4dc11776a5124d.html?siteedition=intl#axzz4IEalJ3c8

Kacprzyk, Artur, "Conventional Deterrence on NATO’s Eastern Flank after the Warsaw Summit," The Polish Institute of International Affairs, 3 août 2016, http://www.pism.pl/publications/bulletin/no-48-898

Kendry, Adrian Philip, “NATO defence spending and the Warsaw Summit—will Brexit have an effect?” International Institute for Strategic Studies, 8 juillet 2016, http://www.iiss.org/en/topics/brexit/nato-defence-spending-and-the-warsaw-summit---will-there-be-a-brexit-effect-940d

Klein, Margarete, “Russia’s Military: On the Rise?,*” Transatlantic Academy Paper Series*, mars 2016

Kowalik, Tomasz, “NATO on the Right Path from Assurance to Deterrence,” *The German Marshall Fund of the United States*, 15 décembre 2015

Krishna, Rahul, "Inching Closer: The Impact of Sweden’s Growing Relationship with NATO," Atlantic Council, 22 août 2016, http://www.atlanticcouncil.org/blogs/natosource/inching-closer-the-impact-of-sweden-s-growing-relationship-with-nato

Kozin, Vladimir P., “Roossyiskoe yadernoe oruzhie priblizhaetsia k NATO,” *Nezavisimaya Gazeta*, 12 décembre 2014, http://www.ng.ru/armies/2014-12-17/1\_iskander.html

Kubiak, Katarzyna; Meier, Oliver, “Updating NATO’s nuclear posture: Necessary? Feasible? Desirable?,” *European Leadership Network*, 15 janvier 2016, http://www.europeanleadershipnetwork.org/updating-natos-nuclear-posture-necessary-feasible-desirable\_3312.html

Larsen, Jeffrey A., “Time to Face Reality: Priorities for NATO’s 2016 Warsaw Summit,” NATO *Defense College*, janvier 2016

Lewis, James A., “The Role of Offensive Cyber Operations in NATO’s Collective Defence,” *Tallinn Paper*, NATO Cooperative Cyber Centre of Excellence, 2 avril 2015

Lubold, Gordon; Barnes, Julian E. “Pentagon Readies More Robust U.S. Military Presence in Eastern Europe,” *Wall Street Journal*, 30 mars 2016

Majumbar(a), Dave, "Biggest Threat US Navy and NATO face: Russian Subs and A2/AD Bastions," *The National Interest*, 30 juin 2016, <http://nationalinterest.org/print/blog/the-buzz/biggest-threat-us-navy-nato-face-russian-subs-a2-ad-bastions-16808>

Majumbar(b), Dave, "U.S. Air Force Fears Russia’s Lethal S-400 in Europe," *The National Interest*, 12 janvier 2016, <http://nationalinterest.org/print/blog/the-buzz/us-air-force-fears-russias-s-400-europe-14883>

Manea, Octavian; Visan, George, "Crimea’s Transformation Into An Access-Denial Base," Romania Energy Center, 14 juillet 2015, http://www.roec.biz/bsad/portfolio-item/crimeas-transformation-into-an-access-denial-base/

Meier, Oliver, “Germany and the Role of Nuclear Weapons: Between Prohibition and Revival,” *German Institute for International and Security Studies*, janvier 2016, https://www.swp-berlin.org/fileadmin/contents/products/comments/2016C02\_mro.pdf

Ministry of Defence of the Russian Federation, “V Zapadnom voennom okruge vozrozhdena legendarnaya 1-ya gvardeiskaya tankvaya armya,” 2 février 2015, <http://function.mil.ru/news_page/country/more.htm?id=12076048@egNews>

Ministry of Defence of the Republic of Estonia, "NATO investing in the development of Estonian cyber range," 14 juin 2016, <http://www.kmin.ee/en/news/nato-investing-development-estonian-cyber-range>

Ministry of National Defence of Romania,"The Romanian Defence Minister participates in the North-Atlantic Council reunion," 14 juin 2016, http://english.mapn.ro/cpresa/4585\_The-Romanian-Defence-Minister-participates-in-the-North-Atlantic-Council-Reunion

Monaco, Lisa O., “Administration Efforts on Cybersecurity: The Year in Review and Looking Forward to 2016,” Official White House Blog, 2 février 2016.

NATO(a), "Warsaw Summit Communiqué", 9 juillet 2016, <http://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133169.htm>

NATO(b), “Defence Expenditures of NATO Countries (2008-2015),” Table 3: Defence expenditures as a percentage of gross domestic product and annual real change, p. 6, 26 janvier 2016, http://www.nato.int/nato\_static\_fl2014/assets/pdf/pdf\_2016\_01/20160129\_160128-pr-2016-11-eng.pdf

NATO(c), “Six NATO Force Integration Units activated,” 2 septembre 2015, http://www.aco.nato.int/six-nato-force-integration-units-activated

NATO(d), “Defence Expenditures of NATO Countries (2009-2016),” 4 juillet 2016, <http://www.nato.int/nato_static_fl2014/assets/pdf/pdf_2016_07/20160704_160704-pr2016-116.pdf>

NATO(e), "Cyber Defence Pledge," 8 juillet 2016, <http://www.nato.int/cps/en/natohq/official_texts_133177.htm>

NATO, “Strategic Concept for the Defence and Security of the Members of the North Atlantic Treaty Organization”, [www.nato.int/lisbon2010/strategic-concept-2010-eng.pdf](http://www.nato.int/lisbon2010/strategic-concept-2010-eng.pdf)

NATO, Cyber Defence Topic Page, <http://www.nato.int/cps/en/natohq/topics_78170.htm>

NATO, Response Force Factsheet, janvier 2016, http://www.shape.nato.int/page349011837

NATO Joint Analysis and Lessons Learned Centre (JALLC de l'OTAN), “Cyber Defence Situational Awareness in NATO” 13 octobre 2014, <http://www.jallc.nato.int/products/docs/factsheet_cyber_defence.pdf>

NCIA, "NATO announces 3 billion EUR investment in defence technology", 26 juillet 2016, https://www.ncia.nato.int/NewsRoom/Pages/160726\_Announcement\_3billion\_investments.aspx

Osborn, Andrew, "Russia seen putting new nuclear-capable missiles along NATO border by 2019," *Reuters*, 23 juin 2016, http://www.reuters.com/article/us-russia-europe-shield-idUSKCN0Z90WT

Pifer, Steven, “Overblown: Russia's empty nuclear sabre-rattling,” *Brookings*, 17 mars 2015, http://www.brookings.edu/research/opinions/2015/03/17-russia-nuclear-weapons-modernization-pifer

Polunin, Andrei, “NATO nachinaet kholodnuyu voynu 2,” *Svobodnaya Pressa*, 11 février 2016, http://svpressa.ru/politic/article/142145/

President of the Russian Federation (président de la Fédération de Russie), “Strategia natsionalnoi bezopasnosti Rossyiskoi Federatsi,” 31 décembre 2015, http://www.scrf.gov.ru/documents/1/133.html

Proshkin, Ivan, “Uchenia ‘Tsentr-2015’ stali krupneishimi v Rossii,” *Politicheskaia Rossiia*, 16 septembre 2015, <http://politrussia.com/vooruzhennye-sily/tsentr-sily-510/>

HQ AIRCOM, "Allied Air Command takes over NATO’s first permanent Ballistic Missile Defence resource," 19 août 2016, <https://www.airn.nato.int/archive/2016/allied-air-command-takes-over-nato-first-permanent-ballistic-missile-defence-resource>

Reuters, "Russia deploys advanced S-400 air missile system to Crimea: agencies," 12 août 2016, <http://www.reuters.com/article/us-ukraine-crisis-crimea-missiles-idUSKCN10N1H4>

Russia Today, "Moscow to deploy S-400 defense missile system to Kmeimim airbase in Syria," 25 novembre 2015 https://www.rt.com/news/323379-s400-russia-syria-airbase/

Russian Institute of Strategic Studies (Institut russe d'études stratégiques), “U Rossii budet kompleksnyi otvet na voennye ygrozy NATO i USA,” 30 septembre 2015, http://riss.ru/smi/20962/

SC Magazine, “NATO to spend €70 million on ‘cyber-refresher'," 24 août 2016, <http://www.scmagazineuk.com/nato-to-spend-70-million-on-cyber-refresh/article/518051/>

Shlapak David A.; Johnson, Michael W., “Reinforcing Deterrence on NATO’s Eastern Flank: Wargaming the Defense of the Baltics” Santa Monica, CA: Rand Corporation, 2016

Sikorski, Dmitri, “V poiskakh vragov: NATO kak global’nyi instrument gegemonii i agresii,” *Russian Institute for Strategic Studies*, 20 novembre 2015, <http://riss.ru/smi/23064/>

Simón, Luis, "The 'Third' US Offset Strategy and Europe's 'Anti-access' Challenge," Journal of Strategic Studies, vol. 39, issue 3, 2016, http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/01402390.2016.1163260?needAccess=true

Socor, Vladimir, "NATO’s New Force Posture in the Baltic Region: Pluses and Minuses," The Jamestown Foundation, 3 août 2016, http://www.jamestown.org/single/?tx\_ttnews%5Btt\_news%5D=45707&tx\_ttnews%5BbackPid%5D=7&cHash=c5abc64db18b0bee4c16f8509b5d7045#.V7\_2H1uLQdX

SWP & Chatham House, “Implementing the NATO Wales Summit: From Strategy to Action (Part II),” *US Project meeting summary*, 26-27 février 2015,

TASS(a), “Protivoyadie dlia zapadnykh rubezhei: chem RF otvetit na usilenie baz NATO v Vostochnoi Evrope,” 14 janvier 2016, http://tass.ru/opinions/2586466

TASS(b), “Shoigu: Minoborony RF v 2016 godu sformiruet tri novye divizii na zapadnom napravlenii,” 12 janvier 2016, http://tass.ru/armiya-i-opk/2579480

TASS(c), “Minoborony RF podvelo itogi 2015 goda – ugrozy rastut, armia krepnet,” 11 décembre 2015, <http://tass.ru/armiya-i-opk/2521727>

TASS(d), “Minoborony: Perevooruzhit’ vse divizii RVSN na ‘Yars’ I RS-26 planiruetsya v 2021 god,” 21 juillet 2015, <http://tass.ru/armiya-i-opk/2132865>

The Kremlin, “Ukaz Prezidenta Rossiyskoi Federatsii o Strategii Natsional’noi Bezopasnosti,” No. 683, 31 décembre 2015, <http://static.kremlin.ru/media/events/files/ru/l8iXkR8XLAtxeilX7JK3XXy6Y0AsHD5v.pdf>

The Kremlin, “Poseshchenie Natsional’nogo tsentra upravlenia oboronoi,” 8 mai 2014, <http://kremlin.ru/events/president/news/20979>

Tudor, Radu "NATO activates BMD facility in Romania," *IHS Jane’s Defence Weekly*, 21 décembre 2015, http://www.janes.com/article/56773/nato-activates-bmd-facility-in-romania

Ulgen, Sinan, “Governance in Cyberspace: A Roadmap for Transatlantic Leadership,” Carnegie Endowment, janvier 2016

US DoD (United States Department of Defense),“European Reassurance Initiative,” *Department of Defense Budget FY 2017*, Office of the Under Secretary of Defense (Comptroller) février 2016, <http://comptroller.defense.gov/Portals/45/Documents/defbudget/fy2017/FY2017_ERI_J-Book.pdf>

Wilson, Andrew, "No stability under occupation in Crimea”, European Council on Foreign Relations," 18 mars 2016, http://www.ecfr.eu/article/commentary\_crimea\_no\_stability\_under\_occupation6042

Withnall, Adam, “Vladimir Putin says Russia was preparing to use nuclear weapons 'if necessary' and blames US for Ukraine crisis,” *The Independent*, 15 mars 2015, <http://www.independent.co.uk/news/world/europe/vladimir-putin-says-russia-was-preparing-to-use-nuclear-weapons-if-necessary-and-blames-us-for-10109615.html>

Woolf, Amy, “Russian Compliance with the Intermediate Range Nuclear Forces (INF) Treaty: Background and Issues for Congress,” *Congressional Research Office*, 13 octobre 2015, https://www.fas.org/sgp/crs/nuke/R43832.pdf

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Acronyme arabe utilisé pour désigner le groupe « État islamique » (EI) [↑](#footnote-ref-1)
2. L’engagement en matière de dépenses de défense présenté dans les déclarations du sommet du pays de Galles stipule que les États membres sont convenus de s’efforcer de consacrer 2 % de leur PIB à la défense, et 20 % au moins de ce montant à l’achat de nouveaux équipements ainsi qu’à la recherche et au développement. [↑](#footnote-ref-2)
3. L’Alliance intégrera le Monténégro cette année, ce qui portera le nombre de ses membres à 29. [↑](#footnote-ref-3)
4. Une délégation de la sous-commission sur la coopération transatlantique en matière de défense et de sécurité (DSCTC) ayant le statut d’observateur s’est rendue en Sardaigne le 28 octobre 2015 pour suivre une partie de cet exercice. Le compte rendu de cette mission est disponible sur le site internet de l’Assemblée parlementaire de l’OTAN : [www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=4110](http://www.nato-pa.int/Default.asp?SHORTCUT=4110). [↑](#footnote-ref-4)
5. Le financement du Plan stratégique d’armement se répartit comme suit : armée de l’air, 24 % ; marine, 26 % ; espace et défense aérienne, 18 % ; armée de terre, 13 % ; forces stratégiques, 5 % ; autres, 14 %. [↑](#footnote-ref-5)
6. Les T-14 ont passé les tests avec succès et la production devrait démarrer en 2017. [↑](#footnote-ref-6)
7. Les S-500, qui sont encore plus avancés, devraient entrer en service prochainement. [↑](#footnote-ref-7)
8. Le premier satellite a été lancé en novembre 2015 et le second devrait suivre en 2016. [↑](#footnote-ref-8)